Nations Unies S/PV.4646



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4646e séance
Jeudi 14 novembre, à 10 heures
New York

Président :	M. Zhang Yishan	(Chine)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Colombie	M. Valvidieso
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Duclos
	Guinée	M. Traoré
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Gokool
	Mexique	Mme Arce de Jeannet
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2002/1223)

02-69276 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2002/1223)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, du Chili, du Danemark, de Fidji, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, du Portugal, de la République de Corée, de la Thaïlande, du Timor-Leste et de l'Ukraine, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Guterres (Timor Leste) prend place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Dauth (Australie), M. Valdés (Chili), Mme L rj (Danemark), M. Naidu (Fidji), M. Nambiar (Inde), M. Hidayat (Indonésie), M. Haneda (Japon), M. MacKay (Nouvelle-Zélande), M. Macieira (Portugal), M. Sun (République de Corée), M. Kasemsarn (Thaïlande) et M. Kuchinsky (Ukraine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Kamalesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général au Timor-Leste.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Sharma à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/1223, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.

J'invite maintenant M. Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, à présenter le rapport.

M. Sharma (*parle en anglais*) : C'est avec un grand plaisir que je m'adresse au Conseil de sécurité, tout particulièrement parce que je me sens entouré d'amis.

Dans le premier rapport que le Secrétaire général présente au Conseil sur le Timor-Leste (S/2002/1223) et dont les membres sont saisis, nous envisageons les perspectives qui se présentent pour le nouvel État avec beaucoup d'espoir et d'optimisme. Le rapport est divisé en six chapitres qui, après un chapitre liminaire, mettent en exergue les activités des autorités nationales depuis l'indépendance; les contributions de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) dans les trois grands programmes décrits dans le rapport qui figure au document S/2002/432; le rôle joué par le système des Nations Unies en général et d'autres interlocuteurs; et les aspects financiers. En guise de conclusion, le rapport offre quelques observations et recommandations. J'espère que ce rapport servira de base utile aux délibérations du Conseil sur cette question.

Le Timor-Leste a beaucoup d'atouts qui devraient l'aider à assurer son avenir. Il s'agit d'un pays compact de 15 000 kilomètres carrés, avec une cohésion ethnique et sociale considérable qui a été intensifiée par l'expérience commune que lui a fournie son histoire à la fois récente et lointaine et qui a donné plus d'acuité à son identité. Ce caractère compact est aussi bien géographique que démographique. Le pays a une population d'environ 820 000 habitants. Autrement dit, si l'on part du principe qu'il y a en moyenne cinq personnes par famille, il s'agit d'un pays de 165 000 familles environ.

Cette population culturellement homogène est dotée de ressources considérables pour assurer son avenir économique. Deux gisements de gaz et de pétrole, prêts à être exploités, offrent un potentiel énorme de recettes, et certains faits indiquent qu'il

pourrait également y avoir des gisements d'hydrocarbures dans le pays. Une étude a indiqué la présence de six minerais métalliques en quantités commerciales, ce qui est remarquable par rapport à la taille du pays. Le littoral, long de plus de 700 kilomètres – ce qui est beaucoup par rapport à la taille du pays, est exploitable commercialement dans le secteur de la pêche. Si le terrain est généralement vallonné, le sol offre un potentiel agricole considérable dans toute une série de cultures grâce à des intrants et des techniques modernes. Les perspectives sont intéressantes en particulier pour l'écotourisme et le tourisme d'aventure. Le pays dispose donc de ressources tout à fait considérables.

L'emplacement du pays constitue aussi un avantage en sa faveur. Bien que le pays appartienne à la catégorie des pays les moins avancés et qu'en fait, d'après les indicateurs actuels du développement humain, il figure actuellement parmi les pays les plus pauvres du monde, le Timor-Leste ne fait pas partie d'une région déprimée mais plutôt d'une région prospère. Dans ce sens, il ne souffre pas du même inconvénient qu'un grand nombre d'autres pays appartenant au groupe des pays les moins avancés. Les pays qui se trouvent à l'est et à l'ouest du Timor-Leste sont développés ou bien représentent une région économique très dynamique. Le Timor-Leste peut donc être galvanisé par le dynamisme de cette région qui est riche tant en ressources humaines que commerciales, s'il poursuit les bonnes politiques.

Un autre atout important est la direction du Timor-Leste, qui bénéficie d'une sympathie et d'une reconnaissance internationales exceptionnelles. Le Président Xanana Gusmão, le Premier Ministre Mari Alkatiri et le Ministre principal et Ministre des affaires étrangères Jose Ramos-Horta jouissent du respect et de l'estime de toutes les capitales du monde, ce qui a contribué à la création d'un profil international de premier plan pour le pays et a préparé un terrain favorable pour un vaste réseau de coopération internationale dont l'État naissant peut tirer partie de bien des manières.

Il est vrai que la population attend beaucoup de ses dirigeants et que ceux-ci doivent faire face à des manifestations d'impatience et aux attentes de cette population dans bien des domaines. Dans une nouvelle démocratie, ce phénomène est sain en soi, étant donné que le Timor-Leste s'est engagé à atteindre les niveaux les plus élevés possibles d'un régime démocratique souple et participatif et à assurer l'indépendance des différents organes fondamentaux de l'État et s'est engagé à appliquer des normes libres de toute entrave en ce qui concerne les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la liberté de la presse. La population du Timor-Leste montre beaucoup d'ardeur à protéger ces droits et la progression des voix d'opposition est un produit naturel du processus politique démocratique.

Un élément capital dans l'environnement politique et économique du pays est l'évolution de sa relation avec l'Indonésie. Ceci a été l'un des traits les plus positifs, tout comme l'engagement politique et la bonne volonté manifestés au niveau politique le plus élevé des deux côtés. La première réunion de la Commission ministérielle conjointe pour la coopération bilatérale établie entre le Timor-Leste et l'Indonésie a donné l'impulsion nécessaire pour l'évolution de cette relation sur un front très vaste et la coopération entre les deux pays en ce qui concerne la question du retour des réfugiés en provenance du Timor occidental a été exemplaire. Le succès de cette collaboration dans le rapatriement de ce qui représentait près du quart de la population du Timor-Leste, avec l'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, est une réalisation qui n'a peut-être pas reçu l'attention publique qu'elle méritait.

Enfin, le Timor-Leste bénéficie d'un engagement et d'une participation exceptionnels de la communauté mondiale qui offre son partenariat à ce nouveau venu dans la communauté des nations alors qu'il bâtit son avenir. La nature de la contribution des Nations Unies a été exceptionnelle et remonte à de nombreuses années. Elle s'est manifestée tant par les missions établies par le Conseil que par la présence active des institutions, des fonds et des programmes des Nations Unies. La participation et l'engagement constructif des institutions financières internationales, des banques de développement, de la communauté des donateurs multilatéraux et bilatéraux, des pays voisins et de la société civile donnent la conviction que la troisième mission consécutive des Nations Unies peut s'attendre à la fin réussie de son mandat à la mi-2004, avec la certitude que, par la suite, le Timor-Leste progressera solidement de lui-même pour parvenir à un avenir de plus en plus prospère et stable.

L'adéquation entre les réalisations et les obstacles à relever apparaît dans le rapport du Secrétaire général qui a été présenté au Conseil. Je voudrais décrire

brièvement ce qui, à mon avis, constitue les principaux défis que l'État devra relever, dans une perspective largement partagée par le Gouvernement du Timor-Leste.

L'adoption de politiques efficaces pour mettre en évidence et défendre l'État de droit, en particulier dans le contexte de l'expérience historique du pays, représente un défi fondamental. Comme l'a constaté le Président Xanana Gusmão dans l'allocution qu'il a prononcée après 100 jours d'indépendance : « Si la justice au Timor ne fonctionne pas bien, alors rien d'autre ne fonctionnera ».

Parallèlement à l'État de droit, j'estime que l'augmentation des possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes, dont 90 % seraient au chômage, est le principal dividende de l'indépendance pour la population du Timor-Leste. Il faudrait donc créer toute une série de filières pour faire progresser l'emploi. L'objectif devrait être d'aider la société à devenir une société de créateurs d'emplois et non pas simplement de demandeurs d'emplois.

Il faut insister tout particulièrement sur l'orientation mentale et professionnelle des jeunes et sur l'aide à leur donner pour leur faire connaître les industries et les services actuels de matière grise. L'idée d'un parc scientifique interactif est poursuivie par le biais de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. On étudie également la perspective d'un centre de documentation sur la technologie et les emplois, l'assistance professionnelle et financière et l'éducation commerciale de base.

En ce qui concerne le développement, le Plan national de développement, avec des partenariats extérieurs, doit montrer des acquis constants en ce qui concerne le programme social en matière de nutrition, santé, alphabétisation et égalité entre les sexes parallèlement au relèvement des infrastructures et à la croissance des revenus.

S'agissant de la culture démocratique, des processus démocratiques très poussés, participatifs et transparents doivent être renforcés et décentralisés; cette question a toute notre attention. Ceci permettrait également de combler le fossé qui existe entre les zones rurales et urbaines, ce qui représente encore un défi important.

Pour ce qui est du renforcement des institutions, la qualité des institutions qui sont mises en place, la notion qu'elles ont du service public, leur professionnalisme, leur neutralité et leur transparence seront essentiels à la qualité de la gouvernance de l'État. Il faut maintenir la soumission des autorités militaires et policières au contrôle démocratique civil. Il s'est produit des incidents qui ont été réglés fermement et avec détermination.

Pour ce qui est de l'absorption de l'aide, le Timor-Leste a bénéficié d'une assistance internationale considérable. Bien que celle-ci doive se poursuivre et se renforcer dans des secteurs précis, la capacité d'absorption doit être renforcée pour que l'impact de l'assistance disponible soit maximalisé.

Les membres se demanderont peut-être à quel moment je vais mentionner le mandat spécifique du Conseil. C'est délibérément que j'ai insisté sur l'aspect très large d'édification de la nation du mandat, car la MANUTO joue le rôle de facilitateur dans la réalisation des objectifs politiques, sociaux et économiques plus larges, et elle met en oeuvre le mandat spécifique en matière de sécurité extérieure et intérieure et d'appui aux différentes branches de l'administration publique. L'objectif de la MANUTO, à la fin de sa mission, et de l'ensemble des sympathisants du Timor-Leste, est de permettre à ce pays de devenir un État doté de tous les attributs de la souveraineté, un État stable et de plus en plus prospère qui fasse des progrès réguliers en partenariat continu avec des institutions extérieures, des gouvernements amis et la société civile.

Les aspects spécifiques du mandat de la MANUTO ont fait et continueront de faire l'objet de toute notre attention. Dans une situation où toutes les capacités en matière d'administration publique doivent être mises sur pied à partir de rien, la situation continuera encore longtemps d'être difficile. Je crois cependant que les choses ont bien commencé, 86 des 100 « conseillers pour la stabilité » étant entrés en fonctions, tandis que les autres sont en cours de recrutement. Au début du mois, un séminaire interactif spécial a été organisé auquel le Premier Ministre et un grand nombre de ministres ont participé en vue d'examiner et de renforcer la contribution à l'autonomie de ces postes de « conseillers pour la stabilité ». Néanmoins, il faut encore pourvoir plus rapidement les 228 postes de « développement », ce que coordonne le Programme des Nations Unies pour

le développement (PNUD), car un quart seulement a été pourvu. Nous demandons aux pays partenaires de renouveler leur aide. La politique consistant à faire assumer par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général la fonction de Coordonnateur résident du PNUD a été fructueuse, car M. Hasegawa, qui a une longue expérience en la matière, joue un rôle central dans l'appui du programme de gouvernance et de développement du Timor-Leste.

En matière de sécurité interne, quatre des 13 districts ont déjà été confiés au Service de police du Timor-Leste, et le transfert de la responsabilité territoriale totale prévue pour janvier 2004, et donc des fonctions du siège d'ici la fin du mandat de la MANUTO, suit son cours. Je fais confiance à la motivation et au dévouement de la police, dont 300 membres sur une force de 2 830 personnes restent encore à recruter et dont près de 80 %, soit 2 285, ont suivi une formation. Il faut noter que près de 20 % de la force sera constitué de femmes, chiffre exceptionnellement élevé et facteur important dans la sensibilisation de la police à la problématique homme-femme, ce qui est une nécessité importante au Timor-Leste. Il faudra maintenir l'intégrité et la fierté de ces forces, qui seront un pilier de l'État.

Pour ce qui est de confier la responsabilité de la sécurité extérieure aux forces de défense du Timor-Leste, nous pensons aussi pouvoir respecter le calendrier et achever le transfert d'ici le milieu de 2004. Le district oriental de Lautem a déjà fait l'objet d'un transfert. Avec les décisions bilatérales prises récemment par le Timor-Leste et l'Indonésie lors de la réunion de la Commission conjointe en octobre 2002, avec le calendrier arrêté par les deux parties pour convenir d'un tracé qui constituerait la frontière terrestre – afin de procéder à une démarcation claire et nette de cette frontière – et avec les processus en cours pour mettre en place un régime frontalier coopératif bilatéral, la voie est bien préparée pour créer un environnement extérieur stable et amical.

À cet égard, je voudrais remercier, pour les services qu'il a rendus, l'Ambassadeur Lakhan Mehrotra, Directeur du Bureau de la MANUTO à Jakarta, dont le mandat à la MANUTO touche à sa fin. Les Gouvernements du Timor-Leste et de l'Indonésie ont vivement salué sa contribution exceptionnelle.

Une nouvelle ombre est tombée sur la région, nouveau défi lancé à la sécurité. Cette ombre, c'est le terrorisme qui n'est pas une simple menace éphémère. L'attentat terroriste à Bali et les cassettes audio faites par les terroristes nous rappellent la nécessité de renforcer notre vigilance et d'améliorer les capacités du Timor-Leste à relever effectivement ce nouveau défi. Il faut également mettre en place des mesures de protection et des mesures institutionnelles pour diminuer la vulnérabilité, sans alarmer le public ou créer un sentiment d'insécurité. À cet égard, l'aide des experts internationaux devrait être mise à la disposition du Timor-Leste si celui-ci en fait la demande.

Je me félicite de pouvoir procéder à un échange de vues avec les membres du Conseil, et j'attends leurs conseils avec intérêt.

M. Tafrov (Bulgarie) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé et approfondi sur le Timor-Leste. Je voudrais également exprimer ma joie de voir à la table du Conseil l'Ambassadeur Kamalesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), un diplomate de grande expérience. Il est vraiment encourageant de voir le Secrétaire général représenté au Timor-Leste par une personne de sa qualité. Et je le remercie pour la très intéressante présentation qu'il vient de faire du rapport du Secrétaire général.

En tant que pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se rallie à l'intervention qui sera faite par la représentante du Danemark au nom de l'Union européenne. Je voudrais ajouter quelques mots à titre national.

Mon pays se félicite du fait que les cinq premiers mois après la déclaration de l'indépendance du Timor-Leste marquent des progrès tangibles et durables dans l'établissement et la consolidation des institutions du nouvel État. On voit la sécurité s'améliorer, les relations de bon voisinage, notamment avec l'Indonésie, se développer, et le nouvel État s'intégrer de mieux en mieux dans la communauté internationale, et notamment les organisations régionales. Ces réussites ne seraient pas possibles sans aussi bien les efforts du nouveau Gouvernement que l'aide irremplaçable des États intéressés et des organisations non gouvernementales.

Il faut noter les avancées remarquables dans le processus de transfert des fonctions de responsabilités de la MANUTO aux administrations timoraises naissantes, y compris la police.

Nous soutenons l'action de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) en vue de la mise en oeuvre de son mandat découlant de la résolution 1410 (2002) dans les délais fixés. La Bulgarie se félicite des efforts visant à optimiser la présence internationale au Timor-Leste en réduisant le personnel administratif et en coordonnant au mieux l'aide internationale que reçoit le pays.

Les relations de bon voisinage représentent le noyau de la stabilité et du développement économique du Timor-Leste et de son insertion dans la vie internationale. Nous avons déjà eu l'occasion de saluer la création d'une Commission ministérielle conjointe pour la coopération bilatérale entre le Timor-Leste et l'Indonésie afin d'examiner les problèmes dits résiduels entre les deux pays, notamment la démarcation des frontières et le retour des réfugiés timorais. Nous nous réjouissons de la décision prise de maintenir la Commission conjointe des frontières et nous lançons un appel aux parties pour qu'elles poursuivent les efforts visant à atteindre un accord sur la démarcation aussi vite que possible.

Mon pays se félicite également de la décision prise par le Gouvernement du Timor-Leste de signer un communiqué contenant 11 objectifs dans le domaine des droits de l'homme. Ce document constitue un engagement clair des dirigeants politiques d'assumer toutes leurs responsabilités dans la défense des droits de l'homme et le développement de la démocratie dans ce jeune pays.

Le progrès réalisé dans la gestion du pays marque incontestablement un bon départ pour le Timor-Leste. En même temps, il reste encore des problèmes graves et non résolus qui sont liés aux capacités administratives déficientes affectant notamment le système judiciaire : l'insuffisance, voire l'absence d'une vraie infrastructure moderne, et la stabilité sociale fragile marquée par les problèmes de la réinsertion des ex-combattants et du retour des réfugiés.

Mon pays apprécie hautement le rôle actif et l'engagement personnel du Secrétaire général dans la coordination effective des activités du système des Nations Unies au Timor-Leste.

Je voudrais terminer en rendant une fois de plus hommage aux efforts déployés par l'Ambassadeur Sharma et par son équipe en les remerciant de leur travail remarquable et en exprimant ma vive sympathie aux familles des soldats de la paix qui ont été victimes de l'attaque terroriste perpétrée à Bali.

M. Tidjani (Cameroun) : C'est avec un réel plaisir que ma délégation accueille à cette séance publique, l'Ambassadeur Kamalesh Sharma, à l'occasion de la présentation du premier rapport semestriel du Secrétaire général (S/2002/1223) sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Le Cameroun tient à dire au Représentant spécial du Secrétaire général toute son appréciation pour le travail exceptionnel accompli en si peu de temps. Je voudrais par la même occasion remercier le Secrétaire général pour l'excellente qualité de ce rapport, dense, précis et particulièrement riche en informations.

Depuis le 20 mai 2002, la République démocratique du Timor-Leste a fait montre d'un dynamisme extraordinaire, tant au plan intérieur qu'en matière de politique extérieure. Au plan national, les efforts des nouvelles autorités timoraises portent d'abord et avant tout sur l'appropriation. Celle-ci induit tout naturellement le développement des capacités, notamment en ce qui concerne les secteurs régaliens que sont la justice, la police ou la défense. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles du Timor-Leste porte également sur des secteurs particulièrement déterminants pour son développement, tels que l'éducation et la formation, la santé ou le développement agricole.

Dans tous les cas, avec l'appui de la MANUTO et des donateurs bilatéraux, des progrès substantiels ont été réalisés depuis le 20 mai 2002 en matière de renforcement des capacités. Le Cameroun est particulièrement heureux de participer au sein de la MANUTO à cette « success story », que ce soit sur le plan de la coordination ou du renforcement des capacités dans les domaines juridique, de la santé, du développement agricole ou de la communication.

Ma délégation partage les inquiétudes relevées dans le rapport s'agissant de la mise en place au Timor-Leste d'un pouvoir judiciaire compétent et indépendant, et fait siennes les suggestions pertinentes en la matière.

L'autre domaine que je voudrais évoquer est celui de la police et de la défense. Le Cameroun constate avec plaisir que quatre des 13 districts sont désormais pris en charge par le nouveau Service de police du Timor-Leste. Ceci permet d'espérer qu'à la date dite,

c'est-à-dire en janvier 2004, le maintien de l'ordre sera complètement entre les mains de la police timoraise. Entre-temps, il y a lieu de saluer le travail remarquable qu'accomplit au quotidien la Police civile de la MANUTO qui, tout en contribuant au maintien de l'ordre, s'acquitte avec bonheur de son rôle essentiel de conseil et de formation auprès de la police locale.

Toujours sur le plan de la sécurité, je voudrais souligner l'évolution positive constatée en ce qui concerne la sécurité extérieure et l'intégrité territoriale du Timor-Leste. Le mérite revient tout naturellement d'abord au Gouvernement timorais. Toutefois, ces résultats sont également à mettre au crédit de la composante militaire de la MANUTO et des forces armées indonésiennes. La coopération triangulaire entre ces trois structures a permis sans aucun doute d'améliorer et de garantir un climat de stabilité et de sécurité avec le Timor occidental. Il est clair que si ces progrès se consolidaient dans le temps, l'objectif du Conseil de sécurité de réduire progressivement la présence militaire des Nations Unies dans un délai raisonnable serait atteint dans les temps.

Je voudrais m'arrêter pour terminer sur deux aspects qui me semblent décisifs pour l'avenir et le progrès économique et social de la République démocratique du Timor-Leste. En matière extérieure, quatre démarches majeures méritent d'être soulignées, compte tenu de leur impact présent et futur sur la personnalité politique et juridique du Timor et sur le développement du pays. Il s'agit de l'adhésion, le 27 septembre 2002, du Timor-Leste à l'ONU, geste symbolique, mais, surtout, acte diplomatique majeur dans lequel s'inscrit mon pays, qui s'apprête à établir dans les prochaines semaines des relations diplomatiques avec ce pays.

Il s'agit également de son arrimage au Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), enclenché en juillet dernier au Sommet du Groupe ACP aux Fidji, précurseur de son adhésion à l'Accord de Cotonou avec l'Union européenne. Mais peut-être faudrait-il souligner avec force le sens politique et l'intuition des autorités timoraises qui les ont conduit à normaliser très rapidement leurs relations avec leurs deux voisins incontournables que sont l'Australie et l'Indonésie. Ces deux pays et leurs gouvernements méritent, au même titre que les autorités de Dili, d'être félicités et encouragés dans leur démarche d'entretenir des relations économiques, d'amitié et de coopération avec le Timor-Leste, fondées sur le dialogue constructif, la confiance et le bénéfice mutuel. Il est, en effet, indispensable de tourner la page et de repartir sur de nouvelles bases.

Et « last but not least », l'action de la communauté internationale est indispensable à la promotion d'un développement endogène et soutenu du Timor-Leste. Je tiens donc, comme l'a fait explicitement le Secrétaire général dans son rapport, à renouveler aux différents bailleurs de fonds, un appel pressant pour que non seulement ils maintiennent leur soutien à cette jeune nation, mais aussi et surtout, afin qu'ils augmentent de façon substantielle leur appui au Timor-Leste pour que très rapidement ce pays puisse voler dignement et sûrement de ses propres ailes.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2002/1223), qui fait le point des activités menées au cours de la période concernée par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour appliquer la résolution 1410 (2002) du Conseil de sécurité. Il présente aussi de façon détaillée les principaux problèmes qui affectent la création de l'appareil d'État au Timor-Leste.

L'Organisation a acquis au Timor-Leste une expérience tout à fait irremplaçable pour aider à la préparation de l'indépendance, puis à la formation de ce jeune État. Nous devons faire en sorte que cette expérience, qui est déjà entrée dans l'histoire comme une réussite marquante de l'activité de l'ONU, continue d'être enrichie.

Les nouvelles institutions de l'administration de l'État au Timor-Leste ne sont pas encore fermement établies, et il est clair que, si nous voulons renforcer ces nouvelles institutions, en particulier dans la période initiale qui suit la proclamation de l'indépendance, la communauté internationale devra continuer à apporter un soutien à cet État qui est le plus jeune de tous. À cet égard, nous sommes satisfaits des efforts de la MANUTO pour assister la création de l'État du Timor-Leste, et nous souhaitons souligner la nécessité de renforcer l'appui de la communauté des donateurs dans ce processus.

Les problèmes clefs dont doit traiter la Mission comprennent certainement les questions liées à la sécurité externe et interne du nouvel État. Jusqu'à ce que la responsabilité totale de la sécurité soit transférée à l'armée et à la police nationales, le personnel de la Mission doit veiller à l'existence des conditions

nécessaires à l'élimination de tout risque de déstabilisation du pays susceptible d'entraver l'indépendance. Nous nous félicitons de l'élargissement des domaines de responsabilité de l'armée et de la police du Timor-Leste, qui sont en cours de formation. Cela permettra de garantir la réduction et le retrait du contingent militaire de la MANUTO dans les temps et sans difficulté particulière. Nous pensons qu'il importe que les dirigeants du Timor-Leste continuent de faire montre d'unité, et qu'ils poursuivent leur politique d'établissement de relations de bon voisinage avec les pays proches.

L'appui au développement économique et social au Timor-Leste par les donateurs multilatéraux et bilatéraux est absolument crucial pour la stabilité à long terme du pays. Nous nous félicitons en conséquence de l'assistance de la MANUTO au Gouvernement qui s'efforce de réaliser les objectifs du Plan national de développement, en s'attachant aux priorités dans les domaines politique, socioéconomique et humanitaire.

Pour terminer, nous souhaitons plein succès au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamalesh Sharma, et à tout le personnel de la Mission, dans leurs efforts de consolidation des progrès positifs déjà réalisés pour aider le jeune État du Timor-Leste.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration sur la question que va faire dans un moment la représentante du Danemark au nom de l'Union européenne.

Je voudrais de nouveau exprimer une très chaleureuse bienvenue au Conseil à l'Ambassadeur Sharma, et le féliciter de la manière excellente avec laquelle il a commencé à s'acquitter de ses fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général.

Nous sommes très satisfaits du rapport du Secrétaire général (S/2002/1223), et nous sommes très reconnaissants de l'exposé très utile et très clair qui nous a été fait aujourd'hui. Le Royaume-Uni estime très encourageants les progrès qui ont été réalisés au Timor-Leste depuis l'indépendance, et nous souhaiterions que le Représentant spécial transmette les remerciements du Conseil à toute l'équipe de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour ce qu'elle a accompli, tant avant qu'après l'indépendance.

Nous exprimons, nous aussi, nos condoléances aux familles des victimes de l'attentat de Bali.

Le rapport et l'exposé ont tous deux exposé une démarche à l'égard du Timor-Leste que le Royaume-Uni soutient tout à fait. Nous nous félicitons également de la ferme détermination du Gouvernement à atteindre les objectifs établis par le Conseil de sécurité dans la résolution 1410 (2002), mais il est clair qu'il reste des difficultés importantes à surmonter. Nous sommes particulièrement conscients de la nécessité d'une action urgente pour remédier à la pauvreté, améliorer la situation de l'emploi et renforcer les institutions qui sont encore fragiles.

Je voudrais aborder un certain nombre de points précis. Nous sommes heureux de constater que 86 des 100 des « conseillers pour la stabilité » sont entrés en fonctions mais nous sommes préoccupés du fait qu'un quart seulement des 228 postes consacrés au développement aient été pourvus jusqu'à présent. Nous exhortons la MANUTO à se pencher sur la question aussi rapidement que possible, en particulier pour les postes qui ont reçu un financement définitif, et il serait utile que le Représentant spécial nous fournisse un calendrier à ce sujet. Nous espérons que les experts internationaux qui travaillent au Timor-Leste se concentreront sur la formation de leurs homologues timorais, plutôt que d'essayer de faire le travail eux-mêmes. C'est un aspect important du renforcement des capacités.

Sur le plan économique, il semble que le Fonds monétaire international – dont les représentants sont actuellement en visite au Timor-Leste – prévoie un déficit du budget se situant entre 60 et 80 millions de dollars jusqu'au milieu de l'année 2005 et qu'il s'attend aussi à ce que la situation économique empire dans les deux dernières années de la période triennale, en 2004 et 2005, ce qui affectera sans aucun doute les filets de sécurité sociaux. Nous serions donc heureux d'en apprendre un peu plus sur l'évaluation de l'ONU en ce qui concerne la situation économique et budgétaire actuelle et ce qu'il faut faire pour l'améliorer.

Je note que le Représentant spécial estime que l'état de droit est le principal défi qui se pose au nouvel État. Cela nous rappelle notre expérience dans les Balkans. Le respect des droits de l'homme et de l'état

de droit est déterminant pour l'avenir du Timor-Leste. Nous nous félicitons donc de la création du Bureau du « Provedor », mais nous sommes préoccupés par la remarque selon laquelle le statut des magistrats ne garantit pas suffisamment l'indépendance des juges et des avocats. Je souhaiterais savoir si quelque chose est fait pour remédier à cela.

Nous attendons avec intérêt la mission d'évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le plan de campagne prévu pour l'assistance au secteur de la justice, qui doit être présenté par l'expert portugais en matière de justice de la mission d'évaluation de la Banque mondiale. Il faut manifestement procéder à un examen des détentions préventives, et nous sommes particulièrement préoccupés au sujet des 10 mineurs actuellement en détention. Nous nous félicitons des récentes condamnations prononcées par le Groupe spécial sur les crimes graves, en particulier à l'égard des membres de la Tentara Nasional Indonesia (TNI) soupçonnés d'avoir assassiné le journaliste néerlandais Sander Thoenes. Il faudrait réussir à attirer des spécialistes en pathologie criminelle. La mise en oeuvre du plan d'exécution du mandat portant sur les 10 affaires prioritaires doit être achevée rapidement afin d'améliorer les chances de réconciliation. Je voudrais savoir si le Représentant spécial a des suggestions sur ce qui peut être fait sur les graves crimes qui ne relèvent pas du plan de mise en oeuvre du mandat, vu que nous pensons qu'ils pourraient entraver le travail à ce sujet.

Nous attendons avec intérêt la mission des multiples donateurs au Timor-Leste, la semaine prochaine, pour qu'elle examine les besoins de la police nationale. Nous nous réjouissons de voir que le transfert de responsabilités à la police nationale se déroule normalement et il est important que la police soit tout à fait capable de maintenir l'ordre public au moment du départ de la MANUTO. Enfin, nous serions intéressés de savoir si l'Organisation des Nations Unies a un plan éventuel pour réviser sa phase 5 de l'état de sécurité pour le Timor occidental.

Je terminerai en renouvelant nos remerciements à la MANUTO pour son action et en transmettant, par le biais de M. Sharma, nos meilleurs voeux à la Mission et au Gouvernement du Timor-Leste pour la période à venir.

M. Williamson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous apprécions les progrès réalisés durant les six premiers mois du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et le travail utile réalisé par l'Ambassadeur Sharma et son équipe. Nous nous félicitons de l'évaluation de ce dernier selon laquelle la cessation progressive de la Mission reste prévue pour juin 2004. Au cours des 18 prochains mois, nous espérons que les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie continueront de se développer. Nous encourageons les deux parties à poursuivre leur coopération en vue de définir leur frontière commune d'ici juin 2003.

Les États-Unis sont d'accord avec le rapport du Secrétaire général selon lequel le fonctionnement du système de justice au Timor-Leste est très important pour la stabilité et le développement de l'État. Nous sommes donc préoccupés par les insuffisances du système judiciaire, soulignées dans le rapport : le manque de clarté sur la séparation des pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif ; les membres du Conseil supérieur de la Justice n'ont pas été nommés, retardant ainsi le pourvoi des postes de juges et de procureurs; la nécessité de mettre en place des capacités pour le personnel administratif du Ministère; et le besoin de former les procureurs; etc.

Le rapport indique que la majorité de la population carcérale est détenue durant de longues périodes sans jugement et que le 16 août, durant les troubles survenus dans la prison, près de 193 prisonniers s'y sont échappés. se sont échappés. Cela est troublant. Nous espérons que le Gouvernement du Timor-Leste travaillera avec la MANUTO pour répondre sérieusement à ces préoccupations dans le domaine judiciaire.

Nous relevons que la réduction de la composante militaire est en cours. Les États-Unis se réjouissent de voir l'Organisation des Nations Unies attachée à la fin de la mission durant l'été 2004, dans la mesure où il n'y aurait pas de défi majeur. L'Indonésie ne constitue plus une menace importante pour le Timor-Leste. Il n'y a pas eu d'accrochage militaire récent entre les Nations Unies avec les milices, qui n'ont pas été aperçues au Timor-Leste. Les Nations Unies ont fait montre de capacité d'adapter le plan de réduction de la MANUTO en tenant compte des retards imprévus dans la normalisation de la frontière avec le Timor occidental. La situation qui évolue au Timor-Leste, – réduction

continue de la menace des milices mais des retards dans la normalisation de la frontière – souligne la nécessité d'un examen et d'une réévaluation constants des plans de réduction de la MANUTO par les Nations Unies.

La réévaluation par les Nations Unies de l'évolution de la situation au Timor-Leste peut être un modèle que l'ONU peut suivre dans la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). S'agissant de la MANUTO, l'évaluation des Nations Unies a trouvé une solution permettant la poursuite de son niveau de réduction projeté initialement, mais en cas de nouveaux défis, les Nations Unies pourraient être forcées de recommander une diminution du niveau de retrait et proroger éventuellement la date prévue de la fin de la mission. Les États-Unis félicitent la MANUTO et le Gouvernement du Timor-Leste de leur dynamisme et de ces progrès.

Le Conseil de sécurité est uni dans son engagement à l'égard d'un Timor-Leste, ayant l'indépendance politique et l'infrastructure d'un État stable, juste et bien gouverné. Les progrès ont été remarquables. Comme je l'ai noté, il faudrait faire davantage, mais de façon générale, le Timor-Leste représente une grande réussite et il y a des enseignements à tirer de ces progrès. Six mois après le lancement de la MANUTO, nous pensons qu'il est utile de réfléchir sur les facteurs qui ont permis d'arriver à cette situation satisfaisante. Pourquoi les efforts des Nations Unies ont abouti au Timor? Un certain nombre de raisons pourraient être avancées.

D'abord et surtout, le peuple courageux du Timor-Leste fait preuve de dévouement, d'abnégation et d'engagement pour réaliser l'indépendance, enraciner la démocratie et mettre en place des institutions au plan économique nécessaires à un meilleur avenir pour lui et ses enfants. Les dirigeants du Timor-Leste doivent être félicités pour leur travail fructueux. Tout progrès durable doit se fonder sur l'espoir de la population et son dévouement à traduire ces espoirs en réalité.

Deuxièmement, il y a eu un consensus réel et un appui effectif au sein de la communauté internationale et chez les Timorais pour l'intervention initiale et l'exercice par les Nations Unies de responsabilités administratives.

Troisièmement, les deux missions de maintien de la paix – l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et la MANUTO – ont eu un objectif clair. Pour l'ATNUTO, cela a été l'indépendance politique et pour la MANUTO, le fait de fournir l'aide aux Timorais pour mettre en place leur propre administration opérationnelle, la fonction publique, la police et la force de sécurité.

Quatrièmement, après l'intervention initiale, il n'y a pas eu de groupe armé que les agents de maintien de la paix auraient eu à désarmer.

Cinquièmement, la force de maintien de la paix était extrêmement compétente et a fonctionné avec des règles d'engagement fermes. Il n'y avait pas de risque de voir les casques bleus devenir des boucliers humains.

Sixièmement, la superficie relativement modeste du Timor-Leste, avec une population de moins d'un million d'habitants et une frontière avec un seul voisin, a rendu la logistique d'instaurer la sécurité et de mettre en place une administration plus gérables, si on le compare à un grand pays comme l'Afghanistan, avec 20 millions d'habitants; cela est très révélateur.

Septièmement, la population locale a toujours éprouvé un profond sentiment d'identité nationale, moins mû par des troubles ethniques ou religieux qu'ailleurs.

Et huitièmement, l'absence de désir de revanche chez les Timorais a permis un retour et une réintégration sans heurt de la grande majorité des réfugiés qui avaient fui la violence en 1999.

Si la combinaison de ces facteurs peut être unique, ils représentent ensemble une norme de succès que les futures opérations des Nations Unies doivent chercher à imiter. Au cours des 18 prochains mois, nous attendons de la MANUTO qu'elle continue d'être une réussite, dont nous pourrions tirer des enseignements et surtout, une réussite qui assurera une vie meilleure au peuple du Timor-Leste.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord remercier vivement l'Ambassadeur Kamalesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général au Timor-Leste, pour son exposé complet et utile, présenté ce matin, et pour ses efforts ainsi que ceux du personnel de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Nous lui souhaitons plein succès dans son travail et dans l'importante mission qui lui a été confiée.

Nous voudrions exprimer notre gratitude au Secrétaire général des Nations Unies pour le rapport soumis sur la MANUTO, qui est très important vu qu'il s'agit du premier rapport traitant de l'évolution de la situation dans la République du Timor-Leste, après son indépendance le 20 mai 2002 et la création de la Mission.

Nous tenons à dire combien nous sommes satisfaits de l'entrée du Timor-Leste à l'ONU et dans d'autres organisations internationales et régionales, et de l'établissement de relations diplomatiques entre ce pays et tous les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Le rapport met en exergue un certain nombre de difficultés, dont la plupart sont liées à la pénurie des ressources nécessaires, à l'importance du financement et à la nécessité d'un soutien constant des donateurs. C'est pourquoi nous demandons à tous les donateurs de maintenir leur appui au pays dans son processus de reconstruction en cours et dans son programme de développement et de le seconder alors qu'il s'efforce de formuler et d'atteindre les objectifs de son plan de développement national.

La Syrie défend, comme le rapport, la nécessité d'une aide multilatérale des donateurs et d'un soutien de la prospérité socioéconomique du Timor-Leste comme conditions indispensables de la stabilité à long terme de ce pays.

Nous sommes préoccupés de la lenteur du retour des réfugiés depuis la fin du mois de juin et nous souscrivons à l'avis que la création d'un climat de stabilité continue à dépendre du règlement de ce problème.

La Syrie se félicite de l'amélioration globale de la situation en ce qui concerne la sécurité extérieure, le contrôle des frontières et le climat de stabilité. Cela a été possible grâce à la forte présence de la composante militaire de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) aux frontières ainsi qu'au programme systématique de consultations et de coopération et à la coordination constante avec les militaires indonésiens au Timor occidental.

Nous attendons toujours avec intérêt l'achèvement de la carte de démarcation des frontières et la mise en oeuvre des obligations conjointes du Timor-Leste et de l'Indonésie, qui devrait permettre à la MANUTO de réduire sa présence et finalement de se retirer.

M. Gokool (Maurice) (*parle en anglais*) : Comme celles qui l'ont précédée, ma délégation salue chaleureusement la présence parmi nous du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Kamalesh Sharma, et le remercie de l'exposé instructif qu'il nous a fait en présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Nous félicitons le Représentant spécial de l'excellente façon dont il a conduit les travaux de la MANUTO depuis sa mise en place et nous lui souhaitons plein succès ainsi qu'à son équipe dans l'accomplissement du mandat de la Mission, face aux principaux défis que devra relever ce jeune État insulaire et dont il vient de nous parler.

Nous notons avec plaisir que le Gouvernement du Timor-Leste et ses institutions nationales ont assumé la responsabilité de la gestion et de la conduite des affaires du pays. Le rapport met clairement en exergue les faits nouveaux survenus au Timor-Leste depuis l'indépendance. Nous prenons note des progrès réalisés dans l'instauration d'une démocratie largement représentative grâce aux structures législatives, exécutives et judiciaires mises en place au Timor-Leste. Une démocratie efficace et fonctionnelle doit se doter des moyens nécessaires pour protéger les droits de l'homme et promouvoir la primauté du droit. Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que la protection des droits de l'homme au Timor-Leste est en cours d'institutionnalisation. Nous sommes convaincus que le Bureau du « Provedor » s'acquittera avec grand professionnalisme de ses activités.

Nous avons appris avec satisfaction que la Commission réception, vérité et réconciliation, créée pour faciliter la réconciliation dans la justice, était entrée dans sa phase opérationnelle. Un pays qui a souffert tant de traumatismes et subi des épreuves sans nom ne peut créer ses structures étatiques tant que la justice n'a pas été visiblement faite. L'édification d'une nation ne peut jamais être menée à bien dans une société qui n'est pas consolidée, unie et éprise de paix. À cet égard, Maurice estime qu'il faut faire davantage pour encourager la réconciliation à long terme entre les Timorais et accorder, notamment, une grande importance à la création de structures politico-juridiques, au renforcement des capacités et à la consolidation des institutions nationales.

La forte détermination du Conseil de sécurité et de la communauté internationale est pour une grande part dans le succès obtenu au Timor-Leste. Comme il est souligné dans le rapport, il importe que le Conseil de sécurité et la communauté des donateurs maintiennent leur engagement pour poursuivre et amplifier la contribution remarquable qu'elles ont déjà apportée. Le Conseil de sécurité doit donc poursuivre son appui au pays afin d'en préserver et d'en promouvoir l'indépendance politique et économique.

Il est indéniable que sans une administration publique forte et bien équipée, il serait difficile de mettre en oeuvre les programmes du Gouvernement. Les difficultés mentionnées aux paragraphes 11, 12 et 13 doivent donc être surmontées le plus tôt possible afin de maintenir la stabilité du pays et de lui permettre de poursuivre son processus de développement. Nous espérons que la communauté des donateurs consentira de nouveaux efforts en fournissant les fonds nécessaires pour que les engagements pris puissent être concrétisés. Nous convenons tout à fait que l'appui des donateurs multilatéraux et bilatéraux au bien-être économique et social du Timor-Leste est capital pour la stabilité à long terme du pays.

Nous saluons les progrès accomplis jusqu'à présent dans le processus de timorisation de tous les secteurs, et en particulier ceux de la police et des forces de défense. Le fait que le service de police du Timor-Leste compte maintenant 2 285 policiers nous paraît encourageant. Nous appuyons pleinement ce processus et espérons que la mission commune d'évaluation à laquelle participeront le Gouvernement du Timor-Leste, l'ONU et les pays donateurs et qui doit avoir lieu au cours du mois, reviendra avec des propositions permettant de répondre aux besoins du service de police du Timor-Leste. Nous notons avec plaisir que la première des quatre phases du plan de réduction des effectifs devrait s'achever comme prévu d'ici la fin du mois de novembre et nous espérons que la force de défense nationale sera pleinement opérationnelle d'ici juin 2004.

Le règlement du problème des réfugiés est une priorité absolue. On ne doit épargner aucun effort pour accélérer les retours volontaires de réfugiés restés au Timor occidental. Le nombre extrêmement faible des retours enregistrés en octobre est un sujet de préoccupation. Nous saluons à cet égard l'appel personnel qu'a décidé de lancer le Président Gusmão pour le retour des réfugiés. Le processus de réconciliation et d'édification de la nation sera d'autant mieux consolidé que les réfugiés seront volontairement retournés chez eux et qu'on leur aura fourni les installations nécessaires pour qu'ils puissent se réinsérer totalement dans la société timoraise.

Ma délégation se félicite de la rapidité avec laquelle le Timor-Leste a instauré des relations avec l'étranger. Nous constatons avec plaisir qu'il a établi des relations diplomatiques avec la plupart des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et qu'il est devenu membre de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement et de la Communauté des pays de langue portugaise. En tant que petit État insulaire, le Timor-Leste a en effet besoin de l'appui de la communauté internationale et de la communauté régionale dans ses efforts de reconstruction économique et d'édification d'un pays pacifique, uni et solide.

Ma délégation prend tout particulièrement note de la démarche constructive de la Présidente indonésienne, Megawati Soekarnoputri. La création d'une Commission ministérielle conjointe pour la coopération bilatérale, chargée des questions d'intérêt commun et le maintien de la Commission conjointe des frontières représentent des pas importants. Ils montrent chez les deux pays un attachement véritable au succès et à la prospérité du Timor-Leste.

Enfin, je tiens à saluer la population du Timor-Leste et ses dirigeants du dynamisme inlassable avec lequel ils se sont attelés et continuent de s'employer à la reconstruction de leur pays. Même si le chemin de l'indépendance a été long et ardu, le ressort dont a fait preuve la population timoraise et son attachement de tous les instants au bien-être de son pays augurent bien de la prospérité à venir de ce petit État insulaire et de la paix dans ce pays.

M. Duclos (France) : À mon tour je voudrais exprimer notre reconnaissance à M. Sharma pour son exposé et plus généralement pour le remarquable travail qu'il a accompli. La France s'associe totalement aux propos qui vont être tenus par le Danemark dans le cadre de la présidence de l'Union européenne; j'y ajouterai simplement quelques points.

Le premier étant de dire ou de redire notre satisfaction pour le travail accompli par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Cette mission s'est vue fixer trois tâches,

et ces trois tâches sont très largement sur le point d'être assumées.

La première, c'était la passation de pouvoirs en matière de police. Celle-ci progresse au rythme prévu. Elle devrait être achevée en janvier 2004, selon le calendrier prévu.

La deuxième tâche c'est celle qui concernait la mise en place d'une force de défense du Timor oriental. Nous nous félicitons du début des transferts de compétence et de la perspective d'une passation totale à la mi-2004. Nous observons sur ce point que la question des réfugiés au Timor occidental ne paraît plus représenter une menace à la stabilité de la région.

Enfin, la troisième tâche concernait la consolidation de l'Administration. Ici, les perspectives sont évidemment moins claires, car il s'agit de l'affaire la plus délicate et de la plus grande ampleur. Le fonctionnement des institutions, notamment les relations entre le Président, son gouvernement et le Parlement élu en août 2000, nous paraît satisfaisant. Il reste des carences inquiétantes de la justice et de l'administration pénitentiaire en particulier, qui doivent faire l'objet de solutions aussi rapidement que possible. À court terme, cela implique de nouveaux efforts pour terminer le recrutement de fonctionnaires timorais aux postes prévus dans le domaine civil. De manière générale, il importe, dans toutes ces affaires institutionnelles, d'encourager et de continuer à encourager le pluralisme politique.

Au-delà de l'action de la MANUTO, l'avenir, la prospérité et la stabilité à long terme du Timor-Leste nous paraissent conditionnées en particulier par trois facteurs.

Premièrement, l'action doit continuer à se porter de manière encore plus forte sur la reconstruction et le développement économique – comme plusieurs orateurs l'ont déjà noté. Donc, il faut que l'aide internationale et la mobilisation internationale continuent à se déployer. Nous soutenons sur ce point les appels qui ont été lancés par d'autres.

Deuxième facteur, sur le plan judiciaire, il est important d'assurer un minimum de cohérence entre les décisions à l'encontre des auteurs de crimes graves, que ces décisions soient prises à Dili ou à Jakarta. Nous restons sensibles aux préoccupations exprimées par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme concernant le Tribunal spécial des droits de l'homme à Jakarta. Après les événements tragiques survenus à Timor-Leste, la justice dans les deux pays a un rôle essentiel à jouer pour parvenir à une réconciliation totale et durable. Je me fais l'écho sur ce point des préoccupations qui ont déjà été exprimées.

Enfin, dans une troisième direction – l'établissement de bonnes relations entre le Timor-Leste et ses voisins, en particulier avec l'Indonésie – constitue un facteur positif, sur lequel il y a lieu de marquer notre satisfaction. La Commission ministérielle conjointe avec l'Indonésie, qui a commencé ses travaux le mois dernier, a abouti à des premiers résultats prometteurs. Puis-je sur ce sujet important, poser quelques questions à M. Sharma?

Peut-il nous dire où en est la question importante des indemnisations et des droits sur les actifs? La Commission conjointe s'est-elle penchée sur cette question? L'option zéro que préconise M. Sharma progresse-t-elle dans les esprits? Enfin, le Représentant spécial pourrait-il nous faire le point de la question du tracé des frontières terrestres et maritimes entre les deux pays?

C'est sur ces questions que se termine mon intervention. Je voudrais dire encore le jugement très positif que nous portons sur l'action des Nations Unies vis-à-vis de Timor-Leste.

M. Traoré (Guinée) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour la présentation de son premier rapport sur Timor-Leste. Au nom de ma délégation, je voudrais également saluer la présence parmi nous de M. Kamalesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général au Timor-Leste et lui exprimer notre appréciation pour les informations utiles qu'il vient de nous communiquer ainsi que pour le travail remarquable accompli en si peu de temps sur le terrain.

Lors de la séance publique du Conseil de sécurité du 20 mai 2002, ma délégation avait indiqué qu'avec l'accession à l'indépendance du Timor-Leste, une ère nouvelle s'ouvrait pour ce pays. Elle avait relevé les immenses tâches qui attendaient les nouvelles autorités et souligné la nécessité de l'engagement de la communauté internationale à soutenir leurs efforts.

Six mois après, ma délégation note avec satisfaction que bien des progrès ont été enregistrés grâce à l'action conjuguée des populations, des

responsables du Timor-Leste et de la communauté internationale.

Toutefois, de nombreux défis restent à relever pour permettre au jeune État d'assumer toutes ses responsabilités.

Le rapport à l'examen nous édifie sur l'évolution de la situation et les responsabilités des différents acteurs dans le cadre de la consolidation des acquis et du développement du Timor-Leste. Ma délégation se félicite des efforts entrepris en vue du bon fonctionnement des institutions nationales et pour la promotion d'une démocratie participative reflétant les préoccupations des Timorais. Elle se réjouit de l'admission du Timor-Leste à la Banque mondiale, à la Banque asiatique de développement et à la Communauté des pays lusophones.

L'élaboration d'un cadre réglementaire et technique pour la mise en valeur des ressources naturelles du pays, notamment le pétrole et le gaz, constitue le prélude à la solution des problèmes socioéconomiques du pays. En outre, nous prenons note de la contribution de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental à la mise en oeuvre de la résolution 1410 (2002) du Conseil de sécurité.

Le Programme I, sur la stabilité, la démocratie et la justice, enregistre des insuffisances techniques qui méritent de retenir notre attention. Le Programme II, sur la sécurité intérieure et le maintien de l'ordre, se caractérise par la baisse de la criminalité grâce à la chaîne de commandement unifiée de la Police des Nations Unies et du Service de police du Timor-Leste. À cet égard, nous appuyons la poursuite du programme de formation, en vue d'assurer la passation de pouvoirs entre la Police des Nations Unies et celle du Timor-Leste.

Au titre du Programme III, sur la sécurité extérieure et le contrôle des frontières, ma délégation apprécie les efforts déployés conjointement par les Gouvernements du Timor-Leste et de l'Indonésie, notamment pour mettre fin aux activités criminelles et maintenir un climat de stabilité. Pour ce faire, nous sommes d'avis que le règlement de la question des réfugiés est plus que jamais indispensable.

Par ailleurs, nous nous félicitons du lancement du Plan national de développement du Timor-Leste, et exhortons les différents partenaires à l'appuyer davantage dans le but de faciliter une transition sans heurts.

Compte tenu de la fragilité des institutions, ma délégation reste convaincue de l'impérieuse nécessité de développer les capacités, valoriser les ressources humaines et poursuivre les politiques appropriées afin de consolider les fondements du développement durable du Timor-Leste.

Mme Arce de Jeannet (Mexico) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'emblée remercier le Représentant spécial du Secrétaire général qui nous a présenté le rapport sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Je voudrais aussi exprimer la reconnaissance de mon gouvernement à l'Ambassadeur Kamalesh Sharma et à toute son équipe pour le travail qu'ils accomplissent à la tête de la MANUTO.

Le Mexique se félicite des progrès réalisés par la MANUTO dans l'application du mandat établi dans la résolution 1410 (2002). Les travaux entrepris par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale peuvent servent de base sur laquelle les missions futures pourront être mises au point, en tenant compte des aspects particuliers de chaque cas.

Le 27 septembre dernier, nous avons accueilli le Timor-Leste au sein de l'Organisation des Nations Unies en tant que 191e État Membre. En peu de temps, les autorités du Timor-Leste ont réalisé des progrès considérables dans la consolidation de leur État, qui se fonde sur une démocratie participative à large assise. Dans ce processus, l'établissement et la consolidation des relations d'amitié et de bon voisinage ont été d'une grande importance.

Il est encourageant de constater que, grâce à la coopération avec les autorités indonésiennes, on est en train de régler nombre de problèmes frontaliers. Je tiens tout particulièrement exprimer la satisfaction de mon gouvernement au sujet des accords conclus avec l'Indonésie au sein de la Commission ministérielle conjointe en vue d'une prompte démarcation des frontières. Les États ont le droit de vivre dans des frontières sûres et reconnues internationalement. Nous demandons aux pays concernés d'accélérer le processus de tracé des frontières terrestres et maritimes.

Comme le signale le Secrétaire général dans son rapport, le règlement du problème des réfugiés

continue d'être une condition nécessaire pour réaliser la stabilité. Le fait qu'en décembre prochain, les réfugiés timorais pourraient perdre leur statut de réfugiés, ce qui les placerait dans une situation de vulnérabilité du fait de l'absence de protection, est une question qui préoccupe mon gouvernement. En conséquence, il est urgent d'encourager les programmes d'assistance réalisés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour assurer le rapatriement des réfugiés timorais et les efforts visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme. À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce en date du 1er novembre dernier, selon laquelle le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations conjugueront leurs efforts pour permettre à tous les réfugiés de rentrer chez eux avant la fin de l'année.

Nous nous réjouissons également des progrès réalisés en matière de sécurité intérieure, en particulier ceux qui concernent la formation et le transfert progressif des responsabilités au Service de police du Timor-Leste. Une situation en matière de sécurité stable permettra d'ici la fin du mois de novembre, comme cela est prévu, d'achever la première phase du programme en quatre phases de réduction de la présence de la MANUTO.

Je tiens également à exprimer l'appui du Mexique au travail réalisé par le Groupe des crimes graves, ainsi qu'à la Commission réception, vérité et réconciliation. Je voudrais aussi exprimer la reconnaissance et le soutien du Mexique à la signature par le Gouvernement du Timor-Leste et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'un communiqué conjoint contenant des engagements à l'égard de 11 objectifs en matière de droits de l'homme. La consolidation d'une culture des droits de l'homme contribuera à la stabilité du pays.

C'est pourquoi il convient de garder à l'esprit la déclaration faite par le Secrétaire général selon laquelle les progrès futurs dépendront du maintien de la stabilité au Timor-Leste ainsi que de la formation réussie d'une force nationale de défense et du Service de police, y compris le service des frontières. L'appui de la communauté internationale sera indispensable pour atteindre ces objectifs. Il est indispensable, à cette fin, d'appuyer comme il se doit la consolidation du système judiciaire.

Nous constatons avec préoccupation que l'Administration timoraise connaît des difficultés pour régler des problèmes tels que la réinsertion des anciens combattants, la formation et le recrutement des fonctionnaires, l'inculpation des auteurs de délits graves commis en 1999 et la formation du Service de patrouille des frontières. C'est pourquoi nous nous associons aux appels lancés à la communauté internationale afin qu'elle continue d'apporter son assistance pour assurer la stabilité interne du pays.

Le Plan national de développement met à juste titre l'accent sur le lien qui existe entre la remise en état de l'infrastructure, d'une part, et le développement national, d'autre part. Le Mexique appuie les initiatives qui ont été prises pour aider le Gouvernement du Timor-Leste dans les efforts soutenus qu'il déploie pour atteindre ses objectifs et faciliter une transition harmonieuse du rôle de l'Organisation des Nations Unies vers l'assistance traditionnelle pour le développement, en particulier les programmes qui visent à réduire la pauvreté, à encourager la bonne gouvernance, à gérer les dépenses et à développer le secteur privé et celui de l'énergie.

L'appui de la communauté internationale, et en particulier celui de l'Organisation des Nations Unies, a été fondamental pour assurer le succès de la MANUTO. C'est pourquoi nous soutenons l'appel lancé par le Secrétaire général en vue de maintenir cet engagement pour atteindre les objectifs qui ont été fixés.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens également à souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général Kamaleh Sharma, que je remercie de son exposé. Nous nous félicitons du rapport (S/2002/1223) du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et des progrès importants réalisés au Timor-Leste. Il est clair que le Gouvernement, sous la tutelle du Président Xanana Gusmão, travaille d'arrache-pied pour parvenir à une démocratie à large assise. Nous saluons notamment sa volonté de nouer un dialogue avec les groupes d'intérêt dont les positions politiques diffèrent de celles du Gouvernement. Cette attitude démontre une maturité et un attachement réel au principe du pluralisme.

La Norvège salue également les progrès réalisés dans les relations bilatérales entre le Timor-Leste et l'Indonésie. La participation du Président de

l'Indonésie aux fêtes de l'indépendance au Timor-Leste et la visite ultérieure du Président Gusmão à Jakarta le 2 juillet 2002 ont montré leur attachement commun à l'établissement de relations bilatérales fortes. La décision de la Commission ministérielle conjointe de maintenir la Commission conjointe des frontières démontre également une volonté d'examiner des questions d'intérêt mutuel.

Comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, une solution durable au problème des réfugiés demeure une condition préalable nécessaire à la stabilité à long terme au Timor-Leste. Plus de 35 000 réfugiés sont toujours au Timor occidental. On signale qu'ils vont perdre leur statut de réfugié d'ici à la fin de l'année lorsque le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés mettra fin à ses opérations dans cette région. Nous espérons donc que les appels récents adressés par le Président Gusmão aux réfugiés provoqueront des retours accrus au Timor-Leste.

Nous avons pris note des préoccupations exprimées par le Haut Commissaire aux droits de l'homme concernant les condamnations prononcées en août par le tribunal spécial indonésien, et nous exhortons l'Indonésie à examiner soigneusement ces questions. Dans ce contexte, nous nous félicitons cependant de l'assistance que continue d'offrir la MANUTO aux témoins qui se rendent à Jakarta, une entreprise qui est jugée comme étant essentielle pour enregistrer des progrès dans le processus visant à traduire en justice les responsables des crimes graves commis en 1999.

Le Représentant spécial relève que les insuffisances techniques et les lacunes fondamentales continuent de créer d'importants obstacles à la stabilité au sein de l'administration publique au Timor-Leste. Cela est également lié à l'appareil judiciaire. Le fait que l'absence de ressources aboutisse à des détentions sans fondement juridique valable suscite notre préoccupation. La Norvège appuie donc et encourage les efforts persistants du Gouvernement visant à créer un appareil judiciaire qui fonctionne bien en vertu du principe d'un état de droit.

Permettez-moi enfin de dire combien nous sommes satisfaits que la MANUTO progresse conformément au calendrier fixé par notre Conseil. En outre, je souhaite pleinement avaliser l'accent mis par le Secrétaire général sur la nécessité d'appuyer le plan d'exécution de la MANUTO avec une assistance bilatérale suffisante dans plusieurs domaines clefs pour l'édification de la nation en cours. À cet égard, le Timor-Leste peut continuer de compter sur le plein appui du Gouvernement norvégien.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais également m'associer à mes collègues pour souhaiter de nouveau la bienvenue ici à un vieil ami, l'Ambassadeur Kamalesh Sharma. Un de ses points forts est qu'il jouit d'une grande confiance au sein de la communauté de l'ONU, et je suis persuadé que cette confiance sera un atout qu'il pourra utiliser sur le terrain. J'ai une petite suggestion à lui faire. Je suis sûr qu'il réfléchit déjà aux mémoires qu'il va rédiger lorsqu'il quittera le Timor-Leste et je lui ai trouvé un titre pour son livre qui devrait être « De New Delhi à New Dili ».

Permettez-moi, avant tout, de revenir sur un point soulevé par l'Ambassadeur Williamson dans sa déclaration, à savoir que le succès de l'ONU au Timor-Leste pourrait constituer un exemple classique de la gestion d'une stratégie de sortie réussie, que nous pourrions appliquer dans d'autres régions où l'ONU est active. Je pense que c'est un point très important car, franchement, si l'on examine les antécédents de l'ONU en matière de stratégies de sortie, certaines de ses opérations de maintien de la paix dans le passé n'ont pas vraiment été couronnées de succès. Nous espérons que, cette fois, l'ONU enregistrera un succès. La probabilité, bien sûr, est que l'ONU réussira à trouver la bonne solution, en partie pour les raisons avancées par l'Ambassadeur Sharma au début de sa déclaration, lorsqu'il a évoqué les différents atouts du Timor-Leste en tant que nouveau pays. Je pense également, si ma mémoire ne défaillit pas, que l'Ambassadeur Williamson a donné une liste des points forts du Timor-Leste. Je pense que nous devrions nous appuyer sur ces points.

Si je devais ajouter un élément à ces points forts – et j'espère que mon nouveau collègue du Timor-Leste ne m'en voudra pas – c'est que le Timor-Leste est, de façon relative, un pays nouvellement indépendant qui pourrait en fait tirer profit des erreurs que nous, les autres, avons commises, lorsque nous avons accédé à notre indépendance, il y a 10 ou 20 ans. Je pense que le Timor-Leste peut profiter des erreurs commises par les autres.

Il semble y avoir une sorte de consensus dans le débat jusqu'à présent, à savoir que pour que nous puissions continuer de garantir ces succès, il nous faut bien comprendre, de façon claire et équilibrée, ce qui a été réalisé jusqu'à présent ainsi que les défis qui doivent encore être relevés par le Timor-Leste. Il est clair que beaucoup a été fait, mais nous avons encore beaucoup à faire avant que le mandat ne soit pleinement réalisé et avant que le Timor-Leste ne puisse complètement tenir debout tout seul. Même à ce stade, il faudra une aide continue de l'ONU au développement pendant de longues années à venir.

Il est clair que l'ONU et le Timor-Leste se trouvent à une étape cruciale de leur relation, une phase dans laquelle la Mission d'administration des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) transmet de plus en plus de responsabilités opérationnelles aux autorités du Timor-Leste. On ne peut procéder qu'en faisant montre de prudence, de manière graduelle. On ne peut procéder trop lentement car dans un tel cas, le Gouvernement du Timor-Leste ne pourrait plus tenir les rênes dans les domaines où il est en mesure de le faire mais, en même temps, il ne faut pas procéder trop rapidement non plus car il faut tenir compte de la situation sur le terrain. Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, une réduction hâtive des effectifs et un retrait précipité de la MANUTO risquent de tout remettre en question au Timor-Leste. Il faut donc parvenir à un équilibre délicat et juste.

D'une certaine façon, le travail de l'Ambassadeur Sharma est probablement plus difficile que celui de son prédécesseur car ce dernier était en fait une sorte de président directeur-général qui devait prendre toutes les décisions. Je pense que l'Ambassadeur, si je peux me permettre de décrire son travail, est davantage un modérateur essayant de permettra graduellement l'apparition d'un État fort, nouvellement indépendant. Paradoxalement, la meilleure façon pour l'Ambassadeur Sharma de réussir est qu'il arrive à faire en sorte que l'on n'ait plus besoin de lui au Timor-Leste d'ici à 2004.

Cela dit, j'estime, après avoir entendu les orateurs qui m'ont précédé, qu'il existe encore de nombreux défis à relever. Ils ont été évoqués par pratiquement tous les orateurs qui sont intervenus. Permettez-moi d'en mentionner trois ou quatre.

Premièrement, alors que le Timor-Leste consolide ses assises, ses institutions naissantes sont encore très fragiles et ses dirigeants devront continuer de faire face au mécontentement et aux manifestations de différents groupes d'intérêt comme les anciens combattants.

Deuxièmement, alors que le Timor-Leste et l'Indonésie ont pris des mesures concrètes pour améliorer leurs relations bilatérales, y compris sur la question de leurs frontières, nous notons une phrase dans le rapport disant que « les hypothèses antérieures quant au progrès de la démarcation de la frontière se sont révélées optimistes ». (*S/2002/1123, par. 48*).

Troisièmement, malgré les efforts du Groupe d'appui civil de la MANUTO, les insuffisances techniques et les lacunes fondamentales de l'administration publique au Timor-Leste continuent de créer d'importants obstacles à la stabilité. Je crois que c'est l'Ambassadeur Greenstock qui a soulevé certaines questions à propos des postes à pourvoir dans le domaine du développement. Un autre élément important a été évoqué : il est important de veiller à ce que les experts internationaux ne soient pas perçus comme faisant le travail mais préparent le peuple du Timor-Leste à le faire.

Quatrièmement, et plusieurs orateurs l'ont évoqué avant moi, la mise en place de l'appareil judiciaire souffre d'un manque de clarté concernant la séparation des pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif. Cela est dû également au manque de ressources. Cela limite gravement les capacités nationales à enquêter sur les crimes graves et les procédures, avec d'éventuelles retombées pour le processus de réconciliation.

Voilà donc quelques-uns des défis que je voulais mentionner. Compte tenu de tous ces éléments, il est clair qu'en passant à la suite, il faut clairement comprendre que le processus de dévolution de la MANU TO ne peut pas se faire de façon automatique. Il faut constamment que des décisions soient prises sur les progrès accomplis et là, sauf erreur de mémoire de ma part, je pense que l'Ambassadeur Williamson a indiqué également dans sa déclaration que nous devrions constamment juger et voir si nous réalisons des progrès conformément à ce que l'on attend de nous et garder cela présent à l'esprit.

J'en arrive à un point qui avait été soulevé au cours de la dernière réunion à huis clos du Conseil de sécurité sur le Timor-Leste : est-ce que l'on peut parvenir à des critères plus spécifiques pour les progrès accomplis au Timor-Leste comme ceux élaborés par le Représentant spécial du Secrétaire général Michael

Steiner pour le Kosovo? Il est possible que nous n'ayons pas été suffisamment clairs à cette réunion. Peut-être devrions-nous donc préciser davantage ce que nous voulions dire par là. Nous avons reconnu que le rapport du Secrétaire général en date du 17 avril 2002 (S/2002/432), qui recommande la création de la mission de maintien de la paix, avait posé des jalons importants pour la MANUTO.

Nous suggérons que la MANUTO rédige un document comparable à celui de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui expose dans le détail les objectifs et les jalons. En fait, la MINUK en est venue à mettre au point une série d'indicateurs de progrès, à déterminer de façon systématique les accomplissements et à identifier les domaines qui demandent des efforts accrus. À notre avis, ce document s'est avéré très utile pour évaluer les progrès réalisés au Kosovo. Nous nous demandons donc s'il ne serait pas possible d'agir de même dans le cas de la MANUTO et du Timor-Leste. Nous aimerions que l'Ambassadeur Sharma nous fasse part de ses remarques à ce sujet.

Quelqu'un m'a dit un jour que les réunions sur le Timor-Leste devenaient très ennuyeuses. Je pense que c'est un bon signe. Cela montre que nous sommes foncièrement sur la bonne voie en ce qui concerne le Timor-Leste. Paradoxalement, le meilleur moyen de faire en sorte que les réunions sur le Timor-Leste restent ennuyeuses dans les mois à venir consiste à veiller à ce que la communauté internationale maintienne son engagement dans le processus.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant tout féliciter le représentant spécial M. Sharma de son compte rendu sur les activités de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Et comme d'autres avant moi ce matin, j'aimerais remercier l'Ambassadeur Sharma ainsi que les hommes et les femmes de la MANUTO du travail qu'ils sont en train d'accomplir dans la plus pure tradition de l'ONU.

Je souhaite également la bienvenue au Représentant permanent du Timor-Leste, l'Ambassadeur Guterres, pour la première fois présent parmi nous depuis que son pays a rejoint l'Organisation des Nations Unies, le 27 septembre dernier. L'adhésion à l'ONU montre que la nation du Timor-Leste est en train de s'édifier et qu'elle a sa place parmi les peuples du monde.

L'Irlande s'associe pleinement à la déclaration qui sera bientôt présentée par le représentant du Danemark au nom de l'Union européenne.

Le rapport du Secrétaire général met en relief les progrès spectaculaires qui ont été enregistrés dans un grand nombre de domaines importants. Il montre également que les jalons prévus par le plan relatif à la MANUTO ont été posés. Le travail d'édification de la nation avance bien. Par ailleurs, le rapport expose les défis considérables que le nouvel État doit relever et souligne à juste titre que l'engagement continu de la communauté internationale est capital si l'on veut faire en sorte que le Timor-Leste ait la chance de saisir l'occasion que lui offre l'histoire, ce qu'il mérite.

Il convient de féliciter le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste de la manière dont ils se sont attelés à la construction de leur avenir. D'après nous, le Plan national de développement montre que le pays s'est engagé sur la bonne voie pour répondre à ses besoins à moyen terme dans les domaines social et économique. L'Irlande admire le bon sens dont font preuve les autorités du Timor-Leste en accordant la priorité à la protection des droits de l'homme. Le rejet de la peine capitale est un exemple admirable de la direction que le pays compte suivre. Comme l'a dit l'Ambassadeur Sharma, le Timor-Leste satisfait aux normes les plus élevées que l'on peut attendre d'un État démocratique.

Nous nous félicitons de la manière dont le Président Gusmão et son Gouvernement abordent la politique étrangère, et surtout la question capitale des relations du Timor-Leste et de l'Indonésie. Nous nous félicitons de la création, par les deux pays, de la Commission ministérielle conjointe et du fait qu'ils examinent ensemble certaines questions comme la démarcation frontalière et l'accès au Timor-Leste depuis Oecussi. Les capacités de la Commission et, plus généralement, la détermination des deux pays seront mises en relief dans la mise en oeuvre de solutions équitables à ces questions. En outre, il est important que la question des auteurs de crimes graves en 1999 soit traitée comme il se doit pour que les relations entre les deux pays évoluent de façon positive. Cela profiterait également aux deux sociétés.

On a raison de se concentrer sur les nombreux faits positifs, tels que ceux que j'ai mentionnés. Mais

le Conseil ne doit pas non plus perdre de vue les défis bien réels qu'il reste à relever au Timor-Leste, ce à quoi le Conseil peut contribuer à travers la MANUTO.

Le Timor-Leste est incontestablement un pays très pauvre. Le fait que seuls 23 % de ses modestes recettes budgétaires sont d'origine intérieure montre clairement à quel point le Timor-Leste aura du mal à instaurer un environnement économique durable. Comme beaucoup l'ont fait remarquer ce matin, il est évident que la communauté des donateurs aura un rôle fondamental à jouer bien après cette première phase qui suit l'accès à l'indépendance.

On ne s'étonne guère des difficultés que rencontre le secteur de la justice. On ne peut pas attendre d'un pays qui a été longtemps colonisé et qui a connu tant de violence avant d'accéder à l'indépendance qu'il se dote du jour au lendemain d'une justice opérationnelle. Le système judiciaire constitue, toutefois, un aspect extrêmement important de l'autorité. Et il a un rôle particulier à jouer pour que le peuple continue d'avoir confiance dans ses institutions. Compte tenu des difficultés actuelles, l'Irlande encourage la coopération la plus large possible entre le Gouvernement et la communauté internationale afin de répondre aux besoins les plus urgents. Dès lors que la majorité de la population carcérale est maintenue en détention provisoire pendant de longues périodes en raison des dysfonctionnements de l'appareil judiciaire, il est urgent de remédier à cette situation.

Les progrès notables réalisés dans la formation et la mise en place du Service de police sont encourageants. Il en est de même en ce qui concerne l'annonce que les besoins à long terme en matière de police seront évalués par une mission placée sous la houlette de la MANUTO. Voilà le type de travail que le Conseil de sécurité devrait promouvoir. Le rapport du Secrétaire général confirme également que la MANUTO suit le plan prévu pour la mise en place des forces de défense du Timor-Leste, même s'il précise que la poursuite des progrès dépendra d'un appui constant de la part des donateurs et au niveau bilatéral.

Il est naturel que la MANUTO se concentre sur les institutions centrales du Gouvernement, conformément à la résolution 1410 (2002). Nous convenons tous qu'il est nécessaire de renforcer la capacité du Gouvernement central pour le bon fonctionnement du nouvel État. Mais il ne faut pas oublier que 80 % de la population est rurale. Cela influe sur la mise en place des institutions locales et, par conséquent, sur la consolidation de la légitimité des autorités. Ceux qui font partie de la structure dirigeante sous-nationale devraient bénéficier d'un appui et de conseils sur les questions opérationnelles. À cet égard, le programme irlandais de coopération pour le développement, Ireland Aid, a entrepris d'aider le Gouvernement à préparer un cahier des charges pour une étude sur les options de décentralisation.

L'Irlande participe activement à un ensemble de programmes de coopération pour le développement au Timor-Leste. Nous le faisons depuis 1999 et, l'année dernière, nous avons ouvert un bureau de représentation à Dili. Notre expérience là-bas nous a montré que l'aide bilatérale est fondamentale pour le développement futur du Timor-Leste. Le pays est d'ores et déjà classé prioritaire par le programme irlandais d'aide au développement dans le domaine de la reconstruction et du relèvement. Le travail que nous accomplissons vient étayer et compléter les priorités fixées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1410 (2002) ainsi que les activités de la MANUTO.

La façon dont le Conseil traite la situation au Timor-Leste depuis les événements tragiques et chaotiques d'août 1999 ont démontré que l'Organisation des Nations Unies est tout à fait en mesure – dans ce cas comme dans d'autres domaines – de mener à bien des missions particulièrement complexes. Depuis plus de trois ans, le Conseil et la communauté internationale gèrent la situation avec habileté et altruisme. Au cours de cette période, la situation au Timor-Leste s'est considérablement améliorée. La nature de la mission des Nations Unies y a évolué, passant du maintien de la paix à la consolidation de la paix.

La mission actuelle montre que la consolidation de la paix relève largement du Conseil et qu'elle ne doit pas simplement être déléguée à d'autres entités du système des Nations Unies. Il y a quelques années encore, il était très difficile de convaincre les membres de l'ONU que le Conseil devrait prendre part à des activités de consolidation de la paix. Aujourd'hui, ce débat semble avoir pris fin, au bénéfice du Timor-Leste et de l'ONU. Il convient désormais que, durant la période à venir, le Conseil maintienne son engagement actif en faveur du Timor-Leste. C'est ce que l'Irlande l'exhorte à faire.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Kamalesh Sharma et le félicite de la présentation du rapport (S/2002/1223) sur les activités de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). À travers lui, je voudrais féliciter les membres de son équipe; cette première phase, très importante, de leurs activités et les succès qu'ils ont obtenus laissent également augurer de résultats très prometteurs pour la Mission.

Il y a cinq mois que la République démocratique du Timor-Leste a déclaré son indépendance et moins de deux mois se sont écoulés depuis son admission en tant que membre à part entière de notre organisation. Le nouveau Gouvernement s'est progressivement consolidé et a instauré une démocratie participative, conformément aux attentes de la communauté internationale.

Le mécontentement affiché par certains secteurs de la population, comme l'indique le rapport, montre bien les difficultés et les obstacles rencontrés par le Gouvernement pour assurer le développement et le bien-être de la population. Nous nous réjouissons des efforts déployés par le Gouvernement pour instaurer de bonnes relations avec les autres États de la région ainsi que de sa participation à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), en qualité d'observateur.

Je voudrais formuler certaines observations sur les objectifs énoncés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1410 (2002). S'agissant du programme en faveur de la stabilité, de la démocratie et de la justice, nous soulignons le travail qu'accomplit le Groupe d'appui civil, afin d'éliminer les carences dans des secteurs clefs comme les finances, l'appareil judiciaire et la gestion des affaires administratives et gouvernementales. Comme je l'ai déjà dit dans cette salle, le manque de capacités techniques et humaines en matière d'administration publique constitue un sérieux obstacle à la stabilité.

L'appareil judiciaire demeure, sans doute, le maillon le plus faible du nouvel État. Le rapport du Secrétaire général met l'accent sur la nécessité de renforcer et de consolider les diverses composantes de ce système. Il est clair qu'un système efficace d'administration de la justice n'est pas une chose que l'on peut réaliser du jour au lendemain. Il faut donc continuer et redoubler d'efforts, étant donné que le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire a des répercussions sur la stabilité et le développement de l'État.

La nécessité de traduire en justice les responsables des crimes graves commis en 1999 a été évoquée à plusieurs reprises devant le Conseil de sécurité. Nous apprécions les informations fournies sur les mesures qui ont été prises jusqu'ici par le Groupe des crimes graves et nous prenons note de la date envisagée pour la fin de ses travaux, à savoir le 31 décembre 2002, même si le Groupe continuera d'aider les procureurs après cette date.

Nous sommes préoccupés par l'affirmation contenue au paragraphe 22 du rapport, selon laquelle de nouveaux cas de crimes graves différents de ceux prévus par le plan d'exécution du mandat seraient apparus. Ces cas concerneraient des crimes contre l'humanité et pourraient ne pas faire l'objet d'enquêtes. Le fait que la Commission réception, vérité et réconciliation a entamé ses travaux est également un point positif. Ma délégation a déjà souligné l'importance du travail qui doit être réalisé par cet organe, puisque, comme nous le savons tous, il ne peut y avoir de réconciliation sans justice.

En ce qui concerne le Programme sur la sécurité intérieure et le maintien de l'ordre, tout en notant que la situation en matière de sécurité est normale et que la police civile de la MANUTO a déjà transféré le contrôle de 4 des 13 districts du pays au Service de police du Timor-Leste, il serait important ici de faire écho à l'appel lancé par l'Ambassadeur Sharma à la fin de sa déclaration concernant le terrorisme. La région semble avoir été choisie comme cible pour des actes terroristes, du moins, selon les nombreux rapports et informations reçus à cet égard. C'est pourquoi je voudrais me faire l'écho de cet avertissement qui est aussi clairement formulé dans le rapport.

Nous avons aussi pris note du fait que la composante police civile de la MANUTO a été réduite d'un tiers, conformément au plan prévu, et que les activités de formation se poursuivent de manière satisfaisante. Néanmoins, nous attachons également de l'importance à la mission commune d´évaluation qui aura bientôt lieu et à laquelle le Gouvernement, l'ONU et les pays donateurs participeront, pour déterminer le niveau de formation et d'appui logistique nécessaire et pour identifier les difficultés en matière de ressources.

S'agissant du programme sur la sécurité extérieure et le contrôle des frontières, même si le

rapport indique que la situation en ce qui concerne la sécurité extérieure et le contrôle des frontières a continué de s'améliorer – en particulier, le contrôle des activités des anciennes milices et des activités criminelles à la frontière –, les risques de terrorisme, auxquels nous avons déjà fait référence, sont aussi une préoccupation. Nous nous associons à tous ceux qui ont exprimé leur solidarité envers les familles des deux agents de la composante maintien de la paix de la Mission qui ont trouvé la mort dans l'attentat de Bali.

Le retour des réfugiés de Timor-Ouest, qui s'est poursuivi après l'indépendance et a atteint son niveau le plus haut en juin et en juillet, s'est aujourd'hui ralenti. Il se pourrait que, comme l'a indiqué le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, cette question puisse être réglée rapidement.

La situation en matière de sécurité est, elle aussi, très encourageante puisque, comme prévu, à la fin du mois de novembre, la première phase du plan de réduction de la composante militaire de la MANUTO sera achevée. Les progrès futurs dépendront du maintien de la sécurité au Timor-Leste, ainsi que du développement réussi, grâce à un appui suffisant de la part des donateurs et sur le plan bilatéral, de la force de défense nationale et du Service de police des frontières.

Je voudrais dire, pour terminer, que le renforcement des capacités de la population locale et son autonomisation dans tous les domaines – sécurité, économie, justice et gestion des affaires publiques – demeure la principale tâche à réaliser. Nous sommes heureux de constater qu'à ce jour la situation évolue selon les paramètres envisagés, notamment le plan de réduction de la MANUTO.

Le Président (*parle en chinois*) : Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

D'emblée, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2002/1223) ainsi que l'Ambassadeur Sharma des informations détaillées qu'il nous a fournies. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Guterres, Premier Représentant permanent du Timor-Leste auprès de l'Organisation des Nations Unies. Sa présence donne une signification supplémentaire à la réunion d'aujourd'hui.

Depuis l'indépendance du Timor-Leste, des changements encourageants ont lieu, les uns après les autres. Sous la direction du nouveau Gouvernement et avec l'appui considérable de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), la population du Timor-Leste est en train d'édifier progressivement et méthodiquement une nation sur tous les plans. Le rapport souligne également que, sur le plan intérieur, les dirigeants du Timor-Leste continuent énergiquement d'assurer une large participation démocratique. Sur le plan diplomatique, ils ont activement établi et développé des relations cordiales et une coopération avec la communauté internationale, en particulier avec les pays de la région. La Chine est heureuse de noter que tant le Timor-Leste que l'Indonésie sont déterminés à entretenir des relations de bon voisinage. Ceci ne pourra que contribuer favorablement à la stabilité à long terme du Timor-Leste et de l'ensemble de la région.

Sous la direction de M. Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général, la MANUTO s'acquitte intégralement du mandat qui lui a été confié par la résolution 1410 (2002). Ce faisant, elle a établi de bonne relations de travail avec le Gouvernement du Timor-Leste et avec les différents secteurs du pays. Nous prenons note du fait que la Mission a beaucoup fait pour aider le Timor-Leste à améliorer sa capacité administrative et à mettre en place un système judiciaire. Elle a également fait des progrès dans les domaines de la formation de la police, de la passation de pouvoirs en matière de police et de la coopération avec la force de défense nationale du Timor-Leste. En outre, la composante militaire de la Mission a maintenu une présence effective aux frontières et a établi un mécanisme de consultation et de coopération avec le Gouvernement indonésien; ceci a largement contribué à améliorer l'environnement sécuritaire du Timor-Leste.

La Chine apprécie les réalisations de la Mission et elle continuera de soutenir son travail. Nous espérons que la Mission jouera un rôle encore plus grand sous la direction remarquable de l'Ambassadeur Sharma.

Bien sûr, il y a encore de nombreuses difficultés à surmonter dans le travail du nouveau gouvernement et dans celui de la Mission. Comme le signale à maintes reprises le rapport du Secrétaire général, le soutien de la communauté internationale est fondamental pour les différents aspects de renforcement des capacités du Timor-Leste et pour le passage des fonctions des

Nations Unies à une aide au développement traditionnelle. Il est donc nécessaire que la communauté internationale accroisse ses contributions en faveur du Timor-Leste et honore pleinement ses engagements. En outre, une solution appropriée à la question des réfugiés aura des incidences sur la stabilité et la sécurité à long terme du Timor-Leste. Nous espérons que les Gouvernements du Timor-Leste et de l'Indonésie continueront d'oeuvrer en vue de progresser sur ce front.

Pendant longtemps, la Chine a soutenu le Timor-Leste dans sa quête d'indépendance. Nous continuerons de soutenir le peuple du Timor-Leste dans ses efforts d'édification de la nation et nous continuerons de lui apporter un appui dans la mesure de nos capacités.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

J'ai le plaisir d'accueillir le Représentant permanent du Timor-Leste, M. José Luis Guterres, qui prend la parole pour la première fois dans cette salle en tant que membre à part entière des Nations Unies. Je lui donne la parole.

M. Guterres (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège à la fois que de m'adresser pour la première fois au Conseil de sécurité en tant que premier représentant auprès de l'ONU de la République démocratique du Timor-Leste. Permettez-moi donc de saisir cette occasion pour faire part de la profonde reconnaissance de mon gouvernement pour le soutien sans faille offert par le Conseil et l'ONU en général, tout au long des années où le Timor-Leste a lutté pour acquérir sa liberté et son autodétermination. Je voudrais également affirmer au Conseil que mon pays appuiera pleinement ses délibérations sur les autres questions importantes dont il est saisi.

Monsieur le Président, ma délégation vous félicite sincèrement de votre accession à la présidence. Nous sommes absolument certains que votre expérience et votre dévouement orienteront le Conseil dans ses délibérations lorsque des décisions difficiles s'imposeront.

Mon gouvernement tient également à féliciter le Secrétaire général de son rapport équilibré et très complet sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) dont le Conseil est saisi aujourd'hui. Ce rapport (S/2002/1223) met en évidence le travail considérable accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général M. Kamalesh Sharma, et par son équipe. Ses conseils et sa direction éclairée au cours des six derniers mois mettent en relief l'engagement constant des Nations Unies vis-à-vis du Timor-Leste.

Le rapport indique qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous sommes tout à fait d'accord avec cette conclusion. Le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste sont prêts à relever les nombreux défis qui nous attendent. Ce faisant, nous demeurons attachés aux principes préconisés par les Nations Unies : démocratie, transparence et respect des droits de l'homme et de l'État de droit.

Néanmoins, par ailleurs, je dois demander au Conseil de faire preuve de compréhension. Le Timor-Leste est encore un pays jeune; il n'est pas encore tout à fait devenu un membre à part entière de la communauté des États libres après avoir connu la violence et les privations pendant des décennies. La tâche difficile d'édification des capacités humaines et institutionnelles ainsi que d'une infrastructure demande du temps. Bâtir une nation prospère et autonome exigera le soutien continu du Conseil et son partenariat, de même que celui de la communauté internationale dans son ensemble.

Dans son premier Plan national de développement, le Gouvernement de la République démocratique du Timor-Leste a identifié les principaux défis auxquels le pays sera confronté dans les années à venir : l'élimination de la pauvreté, l'éducation, les soins de santé, le développement économique et des infrastructures et le renforcement des capacités institutionnelles à tous les niveaux du gouvernement demeurent des priorités absolues. Par conséquent, le financement des postes recommandés par le Secrétaire général pour soutenir les efforts du Timor-Leste dans les domaines du développement et de l'élimination de la pauvreté est essentiel pour assurer la viabilité et la stabilité politique à long terme du Timor-Leste. Nous avons besoin de personnel qui ait les connaissances et la capacité nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés dans le Plan national de développement. Ceci permettra non seulement d'encourager les investissements et de renforcer les progrès déjà réalisés dans le domaine du redressement social et économique du pays, mais permettra également d'atteindre les

objectifs qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.

Le mandat de la MANUTO demande également une assistance en matière de maintien de l'ordre et dans le secteur de la justice. La mise sur pied d'un système juridique efficace, indépendant et impartial est une question qui intéresse particulièrement le Gouvernement du Timor-Leste. Ceci est essentiel pour assurer la sécurité et la stabilité de notre nation, la réconciliation parmi notre population et la création d'un environnement économique favorable aux investisseurs. Nous comprenons bien que nos juristes et nos fonctionnaires ont encore des choses à apprendre. C'est pourquoi la formation et le renforcement des capacités demeurent des priorités essentielles. On ne peut pas du jour au lendemain créer un système de justice en partant de rien. Il faut pour cela un effort et un engagement soutenus de notre part à tous – gouvernement, société civile et communauté internationale.

Si les défis en matière de reconstruction restent extrêmes, je voudrais mettre en évidence certaines des évolutions politiques positives au Timor-Leste et à l'extérieur. La culture démocratique et la participation politique se développent. Les premières lois ont été promulguées et le Parlement est devenu le souverain fier de notre jeune nation. La réconciliation et le retour des réfugiés se sont poursuivis. Tout récemment, le Président Gusmão s'est rendu au Timor occidental avec une délégation de 100 citoyens du Timor-Leste pour encourager le retour et la réinstallation des réfugiés qui ne sont pas encore rentrés. La réconciliation et le rapprochement entre les Timorais permettront également d'améliorer les relations avec l'Indonésie.

Le renforcement des relations avec l'Indonésie représente une priorité pour mon gouvernement. Comme le mentionne le rapport, pour sa première visite officielle, le Président Xanana Gusmão s'est rendu à Djakarta, où la Présidente Megawati Soekarnoputri l'a accueilli chaleureusement. En outre, une réunion de haut niveau s'est tenue récemment, ce qui a permis la création d'une commission ministérielle conjointe pour la coopération bilatérale entre les deux pays. En se penchant sur les questions d'intérêt mutuel, la Commission renforcera encore les relations amicales entre ces pays voisins.

Les négociations avec l'Australie sur l'exploitation du pétrole de la mer de Timor sont en bonne voie.

Au niveau international, le Timor-Leste est devenu membre du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), et nous appuyons l'initiative indonésienne en vue de la création d'un Forum du Pacifique du Sud-Ouest constitué de l'Australie, de l'Indonésie, de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines et du Timor-Leste. Nous avons été invités à participer, en tant qu'observateur, aux réunions de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et du Forum des îles du Pacifique. Le Timor-Leste a établi des relations diplomatiques avec plusieurs pays et a ouvert sa première mission diplomatique. Nous avons ratifié le Traité de Rome pour une Cour pénale internationale (CPI), et nous avons accéléré les préparatifs pour la ratification de plusieurs instruments internationaux des droits de l'homme d'ici le 10 décembre 2002.

Le Timor-Leste est bien entendu pleinement attaché à la lutte mondiale contre le terrorisme. Les lâches attaques perpétrées contre des civils innocents sont moralement odieuses, et nous comptons coopérer pleinement avec le Comité contre le terrorisme établi en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Cependant, comme l'appareil des forces de l'ordre et de la sécurité du Timor-Leste, y compris ses forces de défense et de police, sont encore en train de voir le jour, nous avons besoin de la présence continue de la police et des forces de maintien de la paix internationales jusqu'à ce que le Timor-Leste ait la capacité de relever seul ce défi et d'autres. Il serait prématuré de réduire ces forces maintenant, car cela fragiliserait les réalisations de ces dernières années. J'engage instamment les membres du Conseil à ne pas perdre de vue les objectifs définis par le Conseil en mai 2002.

Dans ce contexte, je voudrais transmettre les très sincères condoléances de mon gouvernement aux familles des victimes de l'attentat terroriste insensé qui a eu lieu à Bali. Il y avait parmi les morts, des fonctionnaires de l'ONU en service dans mon pays. Nous partageons votre douleur. Hier encore, le Président Xanana Gusmão a posé une couronne sur le site du drame.

Permettez-moi de conclure en exprimant une fois encore les remerciements de mon gouvernement à l'ONU et au Secrétaire général pour leur appui continu. Le Timor-Leste est sur la bonne voie. Des progrès ont été réalisés mais il reste encore beaucoup à faire.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant du Timor-Leste des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant des Fidji. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Naidu (Fidji) (*parle en anglais*) : C'est pour nous un plaisir de voir l'Ambassadeur Kamalesh Sharma parmi nous, et nous le remercions le plus sincèrement du monde pour le rapport complet qu'il a présenté au Conseil.

Dans toutes les séances précédentes du Conseil de sécurité sur le Timor-Leste, nous avions des dirigeants de Dili, mais c'est également un grand plaisir pour nous de voir le Timor-Leste indépendant représenté par le Représentant permanent, l'Ambassadeur Guterres, au Conseil aujourd'hui.

Monsieur le Président, j'ai demandé à prendre la parole pour participer à ce débat au nom des membre du Forum des îles du Pacifique à New York : l'Australie, la République des Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, les Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et mon propre pays, les Fidji, ainsi que Kiribati et Palaos. La question du Timor-Leste intéresse nos membres en raison de l'affinité et de la proximité de ce pays à notre région. Nous sommes conscients du fait que la viabilité et la stabilité futures du Timor-Leste auront une incidence non négligeable sur les relations de bon voisinage, la sécurité et la stabilité de notre propre sous-région et de l'ensemble de la région. C'est pour ces raisons au moins que plusieurs membres du Forum des îles du Pacifique ont pris une part active tant dans l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) que dans la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

Le groupe du Forum des îles du Pacifique tient à remercier le Secrétaire général et son Représentant spécial d'avoir indiqué en toute franchise les objectifs qui ont été atteints, parfois même au-delà des attentes, tandis que d'autres sont encore en souffrance. Nous sommes heureux de voir que la Mission respecte fidèlement les phases du plan de réduction et le calendrier, en n'allant ni trop vite, ni trop lentement, et nous espérons que la bonne volonté de toutes les parties favorisera un retrait final dans le cadre de la phase 4 en juin 2004.

Nous nous félicitons de l'évolution positive survenue depuis l'indépendance du Timor-Leste et de la transition vers la bonne gouvernance.

La fragilité des nouvelles institutions du pays dans les secteurs de la justice, de la sécurité intérieure et de la police, de la sécurité extérieure et du contrôle et de la délimitation des frontières constituent de grosses difficultés. Comme on peut s'y attendre, le premier Rapport sur le développement humain sur le Timor-Leste contient des indicateurs faibles sur la pauvreté, l'alphabétisation et l'espérance de vie, et il confirme que le Timor-Leste est la nation la plus pauvre d'Asie en termes de développement financier et de mise en valeur des ressources humaines. Le rapport du Secrétaire général est également l'occasion pour le Timor-Leste de tracer sa propre voie de développement et d'élimination de la pauvreté, et notre Groupe approuve les recommandations du Secrétaire général relatives à un engagement continu en faveur de cet objectif.

Les activités du Gouvernement du Timor-Leste en matière de législation et d'édification d'institutions nationales et de réseaux internationaux constituent des réalisations considérables. Elles sont également la preuve de son intégrité croissante et de sa ferme volonté de collaborer avec la Mission d'appui des Nations Unies. Outre la participation du Timor-Leste aux réunions de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et du troisième Sommet du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, nous notons également le statut d'observateur spécial du Timor-Leste, doté des droits y afférents, au trente-troisième Forum des îles du Pacifique, tenu également aux Fidji cette année, comme l'indique le document A/57/331 de l'ONU. Nous exhortons les instances de l'ensemble des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, la société civile et les organisations à faire fond sur les efforts bilatéraux et multilatéraux de ce Gouvernement en faveur du développement durable.

Nous voudrions maintenant insister sur deux domaines du rapport du Secrétaire général qui exigent une aide internationale continue. Nous reconnaissons le

fait que la mise en place d'une administration publique est très importante pour une bonne gouvernance. C'est pourquoi nous nous félicitons du recrutement de conseillers pour la stabilité et le développement dont le rôle est de transmettre leurs compétences au Gouvernement. Nous encourageons la MANUTO à rester axée sur la création d'une fonction publique autonome.

Deuxièmement, les efforts constructifs en vue d'ériger des institutions des droits de l'homme au Timor-Leste suscitent une confiance internationale dans les activités du Gouvernement. Nous notons les progrès réalisés dans les travaux de la Commission réception, vérité et réconciliation, et dans le concept parallèle novateur de processus de réconciliation communautaire. La situation plus stable en matière de sécurité, le nombre croissant d'actes d'accusation émis par le Groupe des crimes graves, la formation à la non-violence des unités de police et les programmes de sensibilisation aux questions d'égalité entre les sexes et de lutte contre le VIH/sida sont des réponses opportunes aux vulnérabilités multiples du Timor-Leste. Malgré quelques progrès dans la réalisation des objectifs agréés, il reste encore beaucoup à faire en matière de justice et de police.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Chili. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Valdés (Chili) (*parle en espagnol*) *:* Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de la délégation chilienne pour la façon dont vous menez les travaux du Conseil de sécurité pendant cette période difficile. La délégation chilienne vous remercie d'avoir convoqué ce débat public qui nous donne la possibilité de faire connaître notre position sur un processus important auquel nous sommes particulièrement attachés. Je souhaite remercier également l'Ambassadeur Kamalesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor oriental, de toutes les informations fournies. Nous le félicitons sincèrement des efforts qu'il déploie constamment en faveur du développement de cette nouvelle nation.

Depuis 1961, le Chili fait partie du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, instance au sein de laquelle nous avons oeuvré avec ardeur en faveur, notamment, du principe de l'autodétermination des territoires non autonomes inscrits à l'ordre du jour des Nations Unies. C'est pour cette raison que nous apprécions toute l'importance que revêt pour les habitants du Timor-Leste le fait d'avoir obtenu le droit de s'engager sur la voie d'une nation viable et indépendante à partir du 20 mai 2002.

Pour le Chili, c'est une source de fierté particulière d'avoir participé à une période antérieure, en tant que membre de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), dans un effort de l'ONU pour contribuer au processus d'indépendance et de reconstruction du Timor oriental. C'est pour cette raison que mon gouvernement s'intéresse particulièrement et accorde son attention aux premiers pas de la République démocratique du Timor-Leste en tant que nation indépendante. À cet égard, nous tenons à souligner les efforts réalisés par le Gouvernement dirigé par le Président Xanana Gusmão, et nous nous félicitons de l'admission du Timor-Leste à l'Organisation des Nations Unies, le 27 septembre dernier.

Comme le signale le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2002/1223), mon pays convient que, bien que les autorités et le peuple du Timor-Leste aient continué au cours des cinq premiers mois d'indépendance du pays à consolider les fondations du pays, les institutions continueront d'être fragiles dans un avenir immédiat. C'est pourquoi nous apprécions les engagements de la communauté internationale, en particulier le travail accompli par la MANUTO, et la collaboration des pays donateurs. Nous avons suivi avec attention le travail réalisé dans le domaine de la stabilité, de la démocratie et de la justice, en particulier les progrès réalisés dans les domaines des finances, du système judiciaire et de la gestion des ressources administratives et gouvernementales. Pourtant, nous constatons qu'il existe encore beaucoup de problèmes à surmonter, et nous estimons que la priorité doit être accordée à la lutte contre les nombreuses difficultés qui persistent sur le plan de la justice et dans le système carcéral.

Par ailleurs, nous attachons une grande importance à la création de la Commission réception, vérité et réconciliation et aux travaux qu'elle a entamés dans 13 districts du pays. C'est une contribution très importante en matière de droits de l'homme et une nécessité incontournable pour toute transition

démocratique. Le Chili peut témoigner du fait que la réconciliation n'est viable et ne mène à une paix effective que si elle est accompagnée de vérité et de justice dans le domaine des droits de l'homme.

Nous observons avec beaucoup d'intérêt le travail accompli en matière de sécurité extérieure et de contrôle des frontières, et nous soulignons les progrès réalisés en la matière. Cependant, nous partageons l'inquiétude suscitée par les risques posés par le terrorisme à la région, en particulier suite à l'attentat survenu dernièrement à Bali, en Indonésie. À cet égard, nous pensons qu'il est très important de continuer à appliquer les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du peuple timorais et du personnel des Nations Unies.

Nous estimons également qu'il est nécessaire de continuer d'oeuvrer pour assurer le retour des réfugiés, condition *sine qua non* pour assurer la stabilité. Nous souhaitons, à cet égard, remercier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Président Gusmão du travail accompli. Nous apprécions les efforts et le rapprochement observés entre les Gouvernements de l'Indonésie et du Timor-Leste, qui faciliteront le respect des engagements pris et permettra de respecter également les délais prévus pour la réduction et le retrait final de la MANUTO.

Néanmoins, nous comprenons qu'il reste encore de nombreux défis à relever et que le chemin à parcourir est plein d'embûches. Il est donc essentiel que l'on continue d'offrir une assistance bilatérale suffisante dans plusieurs secteurs fondamentaux mentionnés dans le rapport. À cet égard, il est particulièrement important que la communauté des donateurs maintienne l'engagement ferme d'appui qu'elle a pris à l'égard du Timor-Leste.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant du Chili des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier l'Ambassadeur Sharma de ses observations liminaires sur le rapport (S/2002/1223) et à féliciter également l'Ambassadeur Guterres de sa première intervention devant le Conseil.

Le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) est complet et prospectif. Il porte avec discernement sur les défis de l'édification de la nation, notamment la tâche redoutable de promouvoir une économie viable. Je voudrais associer la Nouvelle-Zélande à la déclaration faite par les Fidji au nom du Forum des îles du Pacifique, et je voudrais faire quelques observations supplémentaires sous un angle strictement néo-zélandais.

Ce bilan vient à propos et revêt un intérêt particulier pour la Nouvelle-Zélande, en particulier compte tenu du retrait cette semaine du bataillon des Forces de défense et du détachement aérien de la Nouvelle-Zélande, conformément au calendrier prévu pour réduire la présence des Nations Unies au Timor-Leste. Le bataillon des Forces de défense et le détachement aérien de la Nouvelle-Zélande ont pris part à la force de maintien de la paix des Nations Unies depuis 1999. L'expérience acquise, ces trois dernières années, par la Nouvelle-Zélande au sein d'un bataillon de coalition a été extrêmement positive, enrichissante et gratifiante pour notre personnel militaire. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier de leur coopération et de leur appui les pays qui ont servi à nos côtés. Cela comprend les Fidji, le Népal et deux membres du Conseil – l'Irlande et Singapour.

Bien que la présence de la Nouvelle-Zélande diminuera beaucoup ce mois-ci, notre implication au Timor-Leste va certainement se poursuivre. La Nouvelle-Zélande est déterminée à continuer de contribuer à l'édification de la nation du Timor-Leste, et à maintenir un environnement sûr et stable pour y parvenir.

Au moins 26 membres des Forces de défense de la Nouvelle-Zélande resteront dans le pays en tant qu'observateurs militaires et officiers d'état major ainsi que dans le cadre de l'appui bilatéral à la fonction fourni à la Force de défense du Timor-Leste. Nous allons également continuer à travailler sur les programmes d'assistance ciblés, notamment sur le développement des ressources communautaires et naturelles, l'éducation de base et le renforcement des capacités en matière institutionnelle et de la bonne gestion des affaires publiques.

Je voudrais faire quelques brefs commentaires sur certains domaines traités dans le rapport du Secrétaire général. On s'attend à ce que d'ici deux à quatre ans le Timor-Leste puisse commencer à tirer des revenus de l'exploitation des réserves de gaz et de pétrole, à la suite de la ratification et de la mise en oeuvre de l'Accord sur la mer de Timor. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Timor-Leste pour promouvoir un plan de développement et un budget clairs et transparents, et nous pensons que cela servira le pays lorsque les revenus commenceront à être disponibles.

La prospérité à venir du Timor-Leste dépendra beaucoup de la solidité de ses relations bilatérales et régionales. Les relations bilatérales entre le Timor-Leste et l'Indonésie seront d'une importance particulière, et l'Ambassadeur Guterres l'a d'ailleurs souligné dans sa déclaration au Conseil ce matin. À cet égard, nous saluons les nombreux événements encourageants survenus, notamment la formation de la Commission ministérielle conjointe pour la coopération bilatérale entre le Timor-Leste et l'Indonésie. À sa première réunion le mois dernier, la Commission a annoncé des initiatives visant à résoudre quelques questions encore en suspens, comme la délimitation d'une frontière terrestre commune. La Nouvelle-Zélande, qui avait des troupes déployées sur une zone frontière, apprécie pleinement l'importance d'un accord sur la délimitation de la frontière terrestre entre le Timor-Leste et le Timor occidental pour le maintien d'un environnement de sécurité solide dans toute la région.

Il est également encourageant que d'autres pays de la région aient accru leur assistance au Timor-Leste dans divers domaines. Cela est de bon augure pour l'intégration du Timor-Leste dans la région.

La Nouvelle-Zélande partage les préoccupations d'autres donateurs à propos des lacunes actuelles de l'appareil judiciaire du Timor-Leste, qui manque de ressources tant matérielles qu'humaines. Nous avons pris connaissance des rapports selon lesquels des personnes restent pendant de longues périodes en détention provisoire, et parfois sans mandat adéquat. Nous approuvons la recommandation du Secrétaire général que les donateurs internationaux se concentrent sur ce secteur.

En ce qui concerne le système pénitentiaire, la Nouvelle-Zélande a soutenu la création d'un Service pénitentiaire du Timor-Leste depuis le début de 2000. Nous allons continuer à travailler avec le Gouvernement, l'ONU et les autres donateurs pour continuer à renforcer et à développer la capacité de la gestion pénitentiaire, conformément aux meilleures pratiques existantes sur le plan international.

Nous prenons note des recommandations du Secrétaire général, à savoir que la Force de police du Timor-Leste a besoin de davantage de ressources pour pouvoir s'acquitter de son mandat plus efficacement, notamment dans les districts éloignés. Le respect de l'état de droit est d'une importance cruciale, et l'Ambassadeur Sharma l'a d'ailleurs souligné dans sa déclaration au Conseil ce matin. Il faut que la population ait confiance dans la capacité de la force de police et dans l'appareil judiciaire dans son ensemble à établir un environnement sûr et susceptible d'apporter une protection. Une fois de plus, la communauté internationale doit fournir une aide dans ce domaine.

La sécurité du Timor-Leste dépendra également des progrès qui seront enregistrés pour régler les problèmes nés des violences commises en 1999. Cela comprend le processus de recherche de la vérité, mené par la Commission réception, vérité et réconciliation, ainsi que la poursuite effective par le Groupe spécial sur les crimes graves du Tribunal de district de Dili des crimes graves commis en violation des droits de l'homme. Nous soutenons pleinement l'appui de l'ONU à ce Groupe spécial. Les tribunaux spéciaux qui fonctionnent actuellement à Jakarta sont tout aussi importants. La Nouvelle-Zélande a été très déçue par les premiers verdicts rendus dans ces jugements. Nous sommes aussi très préoccupés par ce processus, qui doit être ferme si l'on veut qu'il soit crédible.

Nous convenons avec l'évaluation du rapport que les progrès sont constants, mais que l'appui international reste déterminant pour renforcer les institutions encore fragiles du Timor-Leste. La Nouvelle-Zélande est résolue à jouer son rôle dans cet effort.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante du Danemark. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associées à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie,

la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, s'associent à cette déclaration.

C'est un plaisir que de commencer mon intervention en remerciant notre ancien collègue, l'Ambassadeur Kamalesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général, pour sa déclaration concernant la situation au Timor-Leste. Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué cette séance publique sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). L'Union européenne saisit cette occasion pour féliciter le peuple et les représentants élus du Timor-Leste de la naissance de leur nouvelle nation, ainsi que de l'admission du Timor-Leste à l'ONU.

Dans ses efforts visant à l'édification d'une nation, le peuple du Timor-Leste a fait preuve d'une grande maturité politique, se prononçant en faveur de la démocratie et de l'établissement de relations amicales et solides avec ses voisins, comme seule solution viable pour la paix et le progrès.

L'Union européenne salue et appuie les efforts du nouveau Gouvernement, dirigé par le Président Xanana Gusmão, pour consolider les institutions politiques fragiles du Timor-Leste. En outre, l'Union européenne appuie les efforts visant à renforcer les institutions démocratiques et l'état de droit tout en édifiant la nouvelle nation. Nous appuyons l'engagement ferme du Gouvernement à respecter les droits de l'homme, y compris son ferme rejet de la peine de mort.

Nous nous félicitons de l'évolution positive des relations entre le Timor-Leste et son voisin, l'Indonésie. Les premières décisions sur la délimitation de la frontière ont récemment été prises. Nous espérons que la coopération dans ce domaine pourra se poursuivre dans le même esprit d'amitié, et nous pensons que les mesures prises jusqu'à présent augurent d'une future coopération positive entre les deux pays sur un certain nombre de questions déterminantes. La coopération sera tout à fait nécessaire si l'on veut traduire en justice les personnes responsables de crimes graves commis en 1999. La question des réfugiés est également importante. L'Union européenne soutient les efforts du Gouvernement du Timor-Leste pour accueillir les réfugiés qui sont encore au Timor occidental.

En dépit des acquis des trois dernières années et de la poursuite de progrès, il y a encore des tâches importantes à accomplir au cours des mois et des années à venir. En tant que l'un des pays les plus pauvres de l'Asie du Sud-Est, le Timor-Leste doit faire face à divers défis. Il est absolument nécessaire que la communauté internationale continue de le soutenir.

L'ONU continue d'avoir un important rôle à jouer dans la mise en place d'institutions nationales au Timor-Leste. Nous notons avec satisfaction que les opérations de la MANUTO ont généralement progressé dans le respect des échéances. La MANUTO doit rester au Timor-Leste tant que le besoin s'en fera sentir pour la réalisation de son mandat. Une stratégie a déjà été élaborée, y compris des échéances pour la réduction du personnel. Cette stratégie doit rester à l'examen pour veiller à ce qu'elle tienne dûment compte de l'évolution de la situation en matière de sécurité interne et externe.

L'Union européenne s'inquiète des récents actes odieux commis à Bali, qui constituent un signe préoccupant de risques terroristes internationaux accrus dans la région. L'Union se félicite des efforts en cours des autorités timoraises visant à assurer une sécurité extérieure, parallèlement à ses efforts de maintien de la sécurité interne, de la primauté du droit et l'application. Mais nous sommes troublés par la vulnérabilité potentielle des lois d'un pays qui est encore en train de mettre en place des institutions en matière de sécurité. À cet égard, nous soulignons l'importance de continuer la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et d'adopter des mesures appropriées pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme.

De nombreux ressortissants de l'Union européenne ont participé aux missions successives des Nations Unies au Timor-Leste et resteront présents au sein de la MANUTO. L'Union européenne a fait des progrès considérables pour soutenir la nouvelle nation, et avec ses États membres, elle continuera de coopérer dans le domaine du développement avec le Timor-Leste.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie la représentante du Danemark des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

Il reste huit orateurs sur ma liste, et M. Sharma voudrait répondre aux questions posées durant ce débat. Mais, vu l'heure tardive, je vais donner la parole à un dernier orateur avant de suspendre la séance.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hidayat (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer, ainsi qu'a la délégation chinoise, la gratitude de ma délégation pour avoir convoqué ce débat sur la situation au Timor-Leste. Nous saluons la présence du Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), l'Ambassadeur Kamalesh Sharma. Nous lui souhaitons la bienvenue à New York; mon gouvernement a certainement eu le privilège de travailler en étroite collaboration avec lui. Nous le remercions de sa déclaration très utile faite au Conseil, il y a quelques instants. Ma délégation remercie aussi le Secrétaire général de son rapport.

Comme on le sait, l'Indonésie a, avant même l'indépendance du Timor-Leste en mai dernier, entretenu des relations chaleureuses et particulières avec le 191e État Membre de l'Organisation.

C'est dans ce contexte que nous sommes heureux des progrès réalisés par le Timor-Leste depuis son indépendance. Comme nous l'avons déclaré dans cette salle en mai dernier, le Gouvernement indonésien soutient la MANUTO dans la réalisation de son mandat et il continuera de le faire. Nous sommes fermement convaincus que des progrès au Timor-Leste exigeront la coopération de la communauté internationale.

La première réunion, tenue le mois dernier à Jakarta, de la Commission ministérielle conjointe pour la coopération bilatérale, créée par l'Indonésie et le Timor-Leste en juillet 2002 pour faciliter des consultations et la coopération, a marqué une étape supplémentaire sur la voie de l'amélioration des relations bilatérales entre les Gouvernements des deux pays. La Commission a créé cinq groupes de travail, chargés des questions des frontières, du commerce et des finances, des questions juridiques, des questions éducatives et culturelles, et des transports et communications.

S'agissant en particulier de la question frontalière complexe, les deux parties ont convenu d'adapter l'ex-Commission conjointe des frontières de l'Indonésie et de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). La première réunion de cet organe était initialement prévue les 18 et 19 novembre 2002, mais en raison du Ramadan, elle a dû être reportée au 18 et 19 décembre. La Commission a été chargée de finaliser un accord avant le 30 juin 2003. À cet égard, l'on se rappellera qu'en avril et mai 2002, l'Indonésie et l'ATNUTO ont procédé à une étude commune en matière de reconnaissance visant à réaliser la délimitation de la frontière terrestre entre l'Indonésie et le Timor-Leste, y compris l'enclave. Les deux pays ont également convenu d'entamer des discussions sur la frontière maritime d'ici au premier semestre 2003.

Au niveau régional, j'ai le plaisir d'indiquer qu'au début du mois dernier, l'initiative indonésienne du Dialogue du Pacifique du Sud-Ouest a été lancée; le Timor-Leste est un membre fondateur de ce processus. Sa présence aux réunions de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est est de bon augure pour une meilleure intégration du Timor-Leste dans des partenariats à plus long terme avec la région. L'Indonésie est fière des progrès appréciables obtenus dans ses relations avec le Timor-Leste, symbolisés par la création de la Commission conjointe et la tenue du Dialogue du Pacifique du Sud-Ouest. Ces réunions reflètent une coopération mûre entre deux États souverains, et elle mérite d'être pleinement soutenue par le Conseil et la communauté internationale.

Je voudrais à présent évoquer la question des réfugiés, qui a été soulevée depuis un certain temps. L'Indonésie espère une solution globale d'ici à la fin de l'année. À cet égard, mon gouvernement fournira d'autres formes d'encouragement à ceux qui choisissent de rentrer au Timor-Leste d'ici à la fin de l'année. La visite du Président Xanana Gusmão au Nusa Tenggara oriental au début de ce mois s'inscrit dans le cadre des efforts accrus de l'Indonésie et du Timor-Leste visant à encourager le reste des réfugiés à retourner.

Nous prenons acte des observations du Secrétaire général sur le faible nombre de retours durant les deux derniers mois. L'un des plus grands obstacles est le manque de soutien financier envisagé lorsque l'Appel conjoint de l'Indonésie et de l'ONU a été lancé en novembre dernier. Nous réitérons donc la nécessité pour la communauté internationale de contribuer généreusement et de tenir ses engagements financiers

au titre de l'Appel. Seuls des efforts concertés de l'Indonésie, du Timor-Leste et de la communauté internationale pourront contribuer à régler ce problème de façon rapide et globale.

En matière de sécurité extérieure et de contrôle des frontières, nous souscrivons à l'affirmation figurant dans le rapport selon laquelle la situation d'ensemble continue de s'améliorer depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général. Les efforts des Gouvernements du Timor-Leste et de l'Indonésie en la matière ont clairement eu l'effet escompté, et l'Indonésie est déterminée à faire en sorte que ces efforts se poursuivent. À cet égard, la coopération et les consultations entre les militaires indonésiens au Timor occidental et leurs homologues au sein de la MANUTO se poursuivront. Pour favoriser des progrès sur cette question vitale, nous pensons que lors de la préparation des rapports du Secrétaire général, il faudrait s'efforcer d'éviter d'utiliser une terminologie ou des références qui ne reflètent pas la situation sur le terrain. S'il y a des éléments criminels dans la zone frontalière, il faudrait les présenter comme tels. Naturellement, des activités criminelles sont des problèmes communs qui appellent des efforts communs.

Alors que l'Indonésie poursuit ces voies de coopération bilatérale et multilatérale en appui au jeune État, la communauté internationale pourrait dans une large mesure soutenir ces efforts. À cet égard, nous attirons l'attention sur l'appel lancé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité et à la communauté des donateurs, pour qu'ils restent engagés à l'égard du Timor-Leste, consolidant la contribution considérable qu'ils fournissent déjà et concrétisant cette promesse. Non seulement, cet engagement permettra à la MANUTO de respecter les délais fixés, mais il permettra aussi au Gouvernement et au peuple du Timor-Leste de faire des progrès réguliers dont ils ont tellement besoin. Entre temps, l'Indonésie continuera d'être à leurs côtés et de leur fournir aide et encouragements.

Enfin, nous tenons une fois de plus à redire combien les relations entre les deux pays sont florissantes à tous les niveaux; nous exhortons par conséquent les membres de la communauté internationale, ainsi que l'ONU, à y contribuer par leur soutien.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

La séance est suspendue à 13 h 5.